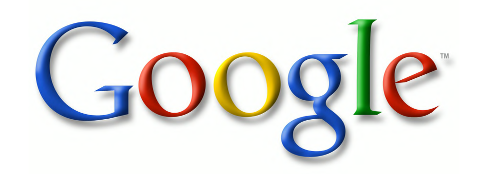


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

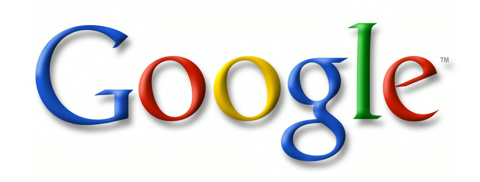
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

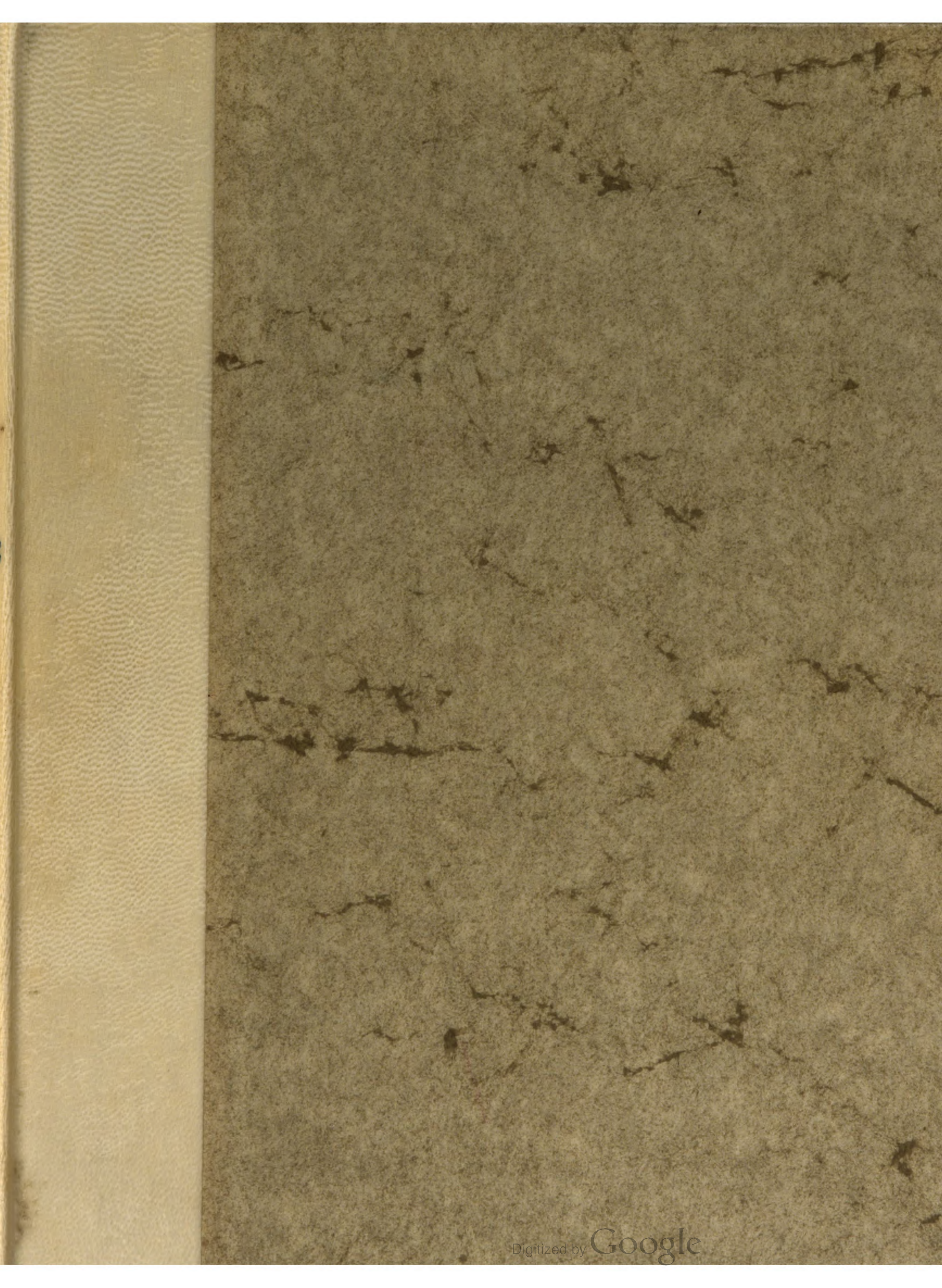
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

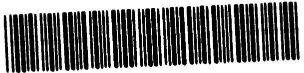
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


Digitized by Google



Digitized by Google

BCU - Lausanne



Digitized by Google

Digitized by Google

CREDO
DE JOINVILLE

FAC-SIMILÉ D'UN MANUSCRIT UNIQUE

PRÉCÉDÉ

D'UNE DISSERTATION

PAR

AMBROISE FIRMIN DIDOT

ET SUIVI D'UNE TRADUCTION EN FRANÇAIS MODERNE

PAR

LE CHEVALIER ARTAUD DE MONTOR

(SECONDE PARTIE DES ÉTUDES SUR JOINVILLE)

PARIS
TYPOGRAPHIE DE AMBROISE FIRMIN DIDOT
IMPRIMEUR DE L'INSTITUT DE FRANCE
RUE JACOB, 56

1870

Digitized by Google

Digitized by Google

CREDO

DE JOINVILLE

8542

Digitized by Google

Tiré à 500 exemplaires, dont 200 seulement destinés au commerce.

Paris. — Typographie de Ambroise Firmin Didot, rue Jacob, 56.

Digitized by Google

CREDO
DE JOINVILLE

FAC-SIMILÉ D'UN MANUSCRIT UNIQUE

PRÉCÉDÉ

D'UNE DISSERTATION

PAR

AMBROISE FIRMIN DIDOT

ET SUIVI D'UNE TRADUCTION EN FRANÇAIS MODERNE

PAR

LE CHEVALIER ARTAUD DE MONTOR

(SECONDE PARTIE DES ÉTUDES SUR JOINVILLE)

AZ 5056

PARIS

TYPOGRAPHIE DE AMBROISE FIRMIN DIDOT

RUE JACOB, 56

—

1870

Digitized by Google


BIBLIOTHEQUE CANTONALE
LAUSANNE
ET UNIVERSITAIRE
A 11812

Digitized by Google

CREDO

DE JOINVILLE.

Parmi les manuscrits de notre Bibliothèque impériale, M. Paulin Paris a signalé celui qui, sous les numéros 1445-7857, anc. fonds franç., contient une profession de foi, ou *Credo*, accompagné de réflexions en forme de commentaires.

M. le chevalier Artaud de Montor (1), qui le premier nous a donné un *fac-simile* de ce précieux manuscrit, dit que l'usage de composer de semblables *Credo* était fréquent au moyen âge, et il en cite plusieurs exemples. Grégoire de Tours, qui écrivait au sixième siècle, nous en a laissé un où il expose ainsi sa croyance :

« Je crois en Dieu, le père tout-puissant ; je crois en Jésus-Christ. »

(1) *Mélanges publiés par la Société des Bibliophiles français. — Credo de Joinville.* Paris, Firmin Didot, 1837, in-4° de x pages (dissertation), 26 pages (traduction) et 14 feuillets de *fac-simile*. Imprimé seulement à *vingt-cinq* exemplaires numérotés.



Dante en a rédigé aussi un en vers :

Io scrissi d'amor più volte rime
  Quanto. . . . .
Da questo falso amor omai la mano
  A scriver più di lui io vo ritrare,
  E ragionar di *Dio*, come Cristiano.
Io *Credo* in *Dio* padre, che può fare
  Tutte le cose, e da cui tutti i beni
  Procedon sempre di bel operare (1);
Della cui grazia terra e ciel son pieni,
  E da lui furon fatti di niente
  Perfetti, buoni, lucidi e sereni.
  . . . .
  In Cristo. . . . .
  . . . . unico figliuol di Dio, nato
  Eternalmente, e Dio di Dio uscìo.

« Pétrarque, vers l'an 1369, composait sa XLIX[e] *canzone* adressée à la Vierge Marie. « C'est encore une sorte de *Credo*, dit M. Artaud de Montor, où sont développés les principaux points de notre croyance.

« Il existe une foule de professions de foi semblables dans les ouvrages du quatorzième siècle et des siècles suivants. »

MM. Paulin Paris et Artaud ont attribué ce *Credo* à Joinville, et il y a tout lieu de croire que c'est avec raison. Le manuscrit, à en juger par la forme de l'écriture et par le caractère des miniatures dont il est orné, date évidemment de l'époque où vivait Joinville, et, d'ailleurs, la langue de l'auteur et l'orthographe sont plus anciennes que le manuscrit des *Mémoires de Joinville* (n° 2016) que possède notre Bibliothèque impériale, et qu'on s'accorde à regarder comme

(1) Ce passage de Dante rappelle la réponse que Joinville fit à saint Louis, lui demandant la définition de Dieu : « Sire, ce est si bonne chose que meilleur ne peut estre. »

Digitized by Google

postérieur d'un demi-siècle à l'original. La preuve enfin qu'il appartient à l'époque que nous signalons, c'est le *fac-simile* lui-même qu'en donne M. le chevalier Artaud, document précieux, et qui, revu avec le plus grand soin par M. Paulin Paris, reproduit le manuscrit original avec une rigoureuse exactitude.

La date de l'année et le lieu où fut écrit ce *Credo* s'y trouvent ainsi indiqués :

« .... Or y a mil deux cent quatre-vingt-sept ans..... » (Page 16, dernière ligne.)

« Je fis d'abord faire cet œuvre à Acre après que les frères du roi en furent partis, et avant que le roi allât fortifier la ville de Césarée en Palestine. » (Page 2, lign. 17 et 18.)

Joinville, en effet, rapporte dans ses Mémoires, que lorsque le comte de Poitiers et le comte d'Anjou, frères du roi, furent partis d'Acre, saint Louis se rendit à Césarée, dont il répara les fortifications, et Joinville ajoute que lui-même accompagnait le roi dans cette expédition (1).

L'auteur de ce *Credo*, à en juger par certaines locutions, doit avoir été un laïque et même un militaire.

Le motif qui le lui a fait écrire, c'est, dit-il, que :

« Comme nus (nul) ne pooit estre saus (sauvé) se il ne savoit son *Credo*. Et je pour esmovoir les gens à croire ce de quoi il ne se pooient soffrir fis-je premiers faire cest œuvre. » (Page 2, ligne 15 et 16.)

Le récit que Joinville fait dans ses Mémoires d'un des épi-

(1) Le départ des frères du roi est à la date de 1251. La première rédaction du *Credo* est donc antérieure de cinquante-huit ans à l'époque où Joinville nous dit qu'il écrivit ses Mémoires, en octobre 1309.

Digitized by Google

sodes les plus dramatiques de la retraite des croisés après la bataille de Mansourah, lorsque sa vie et celle des prisonniers chrétiens furent en si grand péril, se retrouve également dans le *Credo* où l'auteur dit avoir assisté en personne à cette terrible scène : il était donc un de ces prisonniers.

Et comment douter que ce soit Joinville lui-même, lorsque dans plusieurs endroits du *Credo* les mêmes preuves de son intime familiarité avec le roi se retrouvent, et que de plus les raisons pour faire ce *Credo* et pour exhorter ses compagnons à y croire sont précisément celles dont se servait le roi pour convaincre Joinville des vérités de la religion.

En effet, dans ses Mémoires, Joinville nous dit :

« Le saint roy se efforça de tout son pooir, par ses paroles, de « moy faire croire fermement en la loy chrestienne que Dieu nous a « donnée, aussi que vous orrez ci-après. » (Page 13.)

Et l'auteur du *Credo* s'exprime ainsi :

« Je le fis (ce *Credo*) pour engager les gens à croire ce dont ils ne se pouvaient souffrir (ils ne pouvaient être privés). » (Page 2, ligne 16 et 17.)

Et pour mieux fixer l'attention et mieux graver les maximes religieuses de son *Credo* dans les esprits, il voulut l'illustrer de miniatures représentant les choses mêmes dont il parle : « Et alors sera bien convenable *le livre* en français (li romans) où sont *imagiés* (historiés) les points de notre foi jusqu'au moment de notre mort. Et pour que l'ennemi (Satan) n'apparaisse en mauvaises visions, faisons lire devant le malade le livre français qui raconte et enseigne les points de notre foi, afin que par les yeux et les oreilles le cœur du ma-

Digitized by Google

lade soit si plein de la vraie connaissance, que l'ennemi, ni là ni ailleurs, ne puisse rien mettre au malade du sien, duquel Dieu nous garde en cette journée de la mort et ailleurs (1)? »

N'est-il pas naturel même que Joinville, dont l'esprit était un peu *ondoyant* et assez *ergoteur* sur plusieurs points de la religion, ait rédigé ce *Credo* à la demande de saint Louis, afin de rendre à d'autres le service que lui avait rendu ce roi dans ses pieux entretiens pour fortifier sa foi? Quand on lit (2) dans le *Credo* ces paroles :

« Le roi Louis (que Dieu absolve!) me répéta cette haute parole, »

on doit croire que ce sont les expressions mêmes de saint Louis que Joinville nous a transmises. Elles nous font encore mieux connaître la manière de raisonner du roi sur divers points de la religion.

Autre ressemblance singulière avec les Mémoires de Joinville et qui s'offre dès le commencement du *Credo* :

« Or disons donc que foiz est une vertuz qui fait croire fermement ce que hôns ne voit ne ne set, mais que pour oir dire ensi que nous creons nos peres et nos meres de ce que il dient que nous sumes lor fil et si n'avons autre certaineté, et donc devons nous croire plus fermement que nule autre chose terriene les poins et les articles li quel nous sont tesmoigné et enseingnié de la bouche del Tout-Poissant par tous les sainz dou Vieil Testament et dou Novel. » (Page 1, ligne 8.)

(1) Dernière page du *Credo*.
(2) Page 1, l. 15, et page 2, l. 1 et l. 4.

Digitized by Google

Voici dans les Mémoires de Joinville, le passage où se trouve le même raisonnement :

« Le saint roy se esforça de tout son pooir (pouvoir), par ses pa-
« roles, de moy faire croire fermement en la loi chrestienne que
« Dieu nous a donnée, aussi (ainsi) comme vous orrez ci-après... Il
« disoit que foy et creance estoit une chose où nous devions bien
« croire fermement, encore n'en fussiens-nous certeins mez que par
« oïr dire. Sus ce point, il me fist une demande : comment mon père
« avoit non (*nom*) et je li diz que il avoit non *Symon*. Et il me dit
« comment je le savoie ; et je li diz que je en cuidoie estre certein et
« le creoie fermement pour ce que ma mère l'avoit tesmoingné. » Donc
« devez-vous croire fermement touz les articles de la foy, lesquiex
« les apostres tesmoingnent, aussi comme vous oez chanter au dy-
« manche en la *Credo*. » (Mém. de Joinville, p. 13.)

Au troisième alinéa de la première page du *Credo* se trouve cet autre passage :

« De croire ce que l'an ne voit, me dist li rois Loys (que Diex
« assoille!) une haute parole que li cuens de Montfort, cil qui fu
« pères ma dame de Neele, avoit dite as Briois (aux Albigeois). Cil
« dou pais vindrent à lui et li distrent que il venist veoir le cors
« Nostre Seigneur qui estoit venuz en char et en sanc; et il lor dist :
« Alez le veoir qui ne le creez, car endroit de moi le croi-je bien
« desouz le pain et dessouz le vin, ausinc come sainte Eglise le m'en-
« seigne. Et il li demanderent que il i perdroit se il le venoit veoir,
« et il lor dit que se il le veoit face à face et il le creoit, point de guer-
« redon n'en auroit; et dist que se il creoit ce que Diex et li sainz
« li enseignoient, que il atendoit plus grant guerredon et plus
« grant corone ou ciel, que de toutes autres bones euvres que il
« porroit faire en ceste mortel vie. »

Digitized by Google

On lit de même dans les Mémoires de Joinville, p. 15, l. 14 et suivantes :

« Li saint roy me conta que pluseurs gent des Aubigois vindrent « au conte de Montfort, qui lors gardoit la terre des Aubijois pour « le roy, et li distrent que il venist veoir le cors Notre Seigneur qui « estoit devenuz en sanc et en char entre les mains au prestre ; et il « leur dist : « Alez le veoir, vous qui ne le creez ; car je le croi fer- « mement, aussi comme sainte Esglise nous raconte le sacrement de « l'autel. Et savez-vous ce que je y gaignerai, fist le conte, de ce que « je le croy en ceste mortel vie, aussi comme sainte Esglise le nous « enseigne ? Je en aurai une corone ès ciex plus que les angres qui « le veoient face à face ; par quoi il couvient que il le croient. »

Parmi les instructions religieuses que saint Louis donnait à Joinville et qui sont rapportées par le confesseur de la reine Marguerite, auteur de la *Vie de saint Louis,* il en est une qui s'accorde parfaitement avec ce qui est dit et dans les Mémoires de Joinville et dans le *Credo*. L'analogie entre ces trois documents est d'autant plus frappante, que le manuscrit de cette vie de saint Louis que nous possédons remonte très-certainement par son antiquité à l'époque où son auteur l'écrivait.

Voici les paroles que l'auteur du *Credo*, à la page 1 et 2, met dans la bouche du roi :

« Or veons donc que deus choses sont que nous covient à nous « sauver, ce est à savoir bones euvres faire et fermement croire. En « bones euvres faire m'aprist li roi Loys que je ne feisse ne ne deisse « chose se tout li mondes le savoit, que je ne l'osasse bien faire et « dire ; et me dist que ce soffisoit à l'onor dou cors et au sauvement de « l'arme (l'âme). »

Digitized by Google

Voici ce même passage, tel que le rapporte le confesseur de la reine Marguerite :

« Et aucunes foiz avec ce li benoiez rois dist audit chevalier (Joinville) « ces paroles : Voudriez-vos avoir enseignement tel, par quoi vos eus- « siez enneur en cest monde et pleussiez as hommes, et eussiez la grace « de Dieu et si eussiez gloire en tens avenir ? Et li chevalier respondi « que il vodroit bien avoir tel enseignement ? et lors li dist il benoiez « rois : Ne fetes chose ne dites que, se tout li mondes savoit ce, non « pourquant vos ne le leriez mie fère. » (*Vie de saint Louis,* p. 335, éd. de Capperonnier, in-fol. ; Imp. royale, 1761.)

Ce même passage est ainsi rapporté dans les Mémoires de Joinville, p. 6, l. 22 :

« Il (le roi Louis) me demanda se je vouloie estre honorez en ce « siècle et avoir paradis à la mort, et je li diz : « Oyl. » Et il me dist : « Donques vous gardez que vous ne faites ne ne dites à votre escient « nulle riens que se tout le monde le savoit que vous ne peussiez « congnoistre, je ai ce fait, je ai ce dit. »

Dans les Mémoires de Joinville, se retrouve cet autre passage du *Credo*, page 2.

« ... de croire fermement, me dist li rois, que li enemis (le diable) « s'efforce tant comme il puet à nous giter de ferme creance ; et « me enseingna que quant li enemis m'envoieroit aucune temptacion « dou sacrement de l'autel ou d'aucun autre point de la foi, que « je deisse : Enemis, ne te vaut ; que jà, à l'aide de Dieu, de la foi « crestiene tu ne me osteras, nès se tu me feisses touz les membres « tranchier. »

« Et me dist li rois que ce estoit la ferme creance, laquel creance

Digitized by Google

« Diex a envoiée de son non (nom) ; car de Crist somes apelé crestien ;
« laquele Diex a fait profetisier et tesmoignier as creans et as mes-
« creanz, ce que onques autre loi ne fu : ensi come il dit en un livre :
« Au sainz, as saiges, aus rois, fist Diex porter son tesmoing, as gens
« de diverses lois, que nus n'en puet douteir. »

En effet, on lit à la page 13, l. 10 et suivantes, des Mémoires de Joinville :

« Et disoit que l'ennemi est si soutilz que, quant les gens se meu-
« rent, il se travaille tant comme il peut que il les puisse faire morir
« en aucune doutance des poins de la foy; car il voit que les bones
« œuvres que l'omme a faites ne li peut-il tollir, et veoit que il l'a
« perdu, se il meurt en vraie foy; et pour ce se doit-on garder, et en
« tel manière deffendre de cest agait (embûche), que en die à l'ennemi,
« quand il envoie tele temptacion : Va-t'en; doit-on dire à l'ennemi :
« Tu ne me tempteras jà à ce que je ne croie fermement touz les arti-
« cles de la foy ; mès, se tu me fesoies touz les membres tranchier, si
« weil-je vivre et morir en cesti point. Et qui ainsi le fait, il vaint l'en-
« nemi de son baston et de ses espées dont l'ennemi le vouloit
« occirre. »

Mais voici la preuve la plus grande de l'authenticité de ce *Credo*.

Dans le commentaire dont il accompagne son texte, l'auteur, arrivé au passage du *Crédo* qui concerne la résurrection, nous fait le récit du grand péril auquel lui et les autres prisonniers échappèrent par la grâce de Dieu. Or ce récit, si l'on en excepte quelques différences, est exactement le même que nous retrace Joinville dans ses Mémoires. Les deux ouvrages sont donc de lui et on en sera convaincu si l'on remarque que la miniature qui, dans le manuscrit du *Credo*,

Digitized by Google

accompagne le récit offre l'image même de Joinville parmi les prisonniers désarmés et menacés de mort par les Sarrasins.

L'usage ingénieux d'expliquer le texte des manuscrits par des représentations figurées ne remontant guère en Europe qu'à l'époque des croisades, donne lieu de croire que Joinville fut l'un des premiers qui l'introduisit en France. En voyant le luxe des beaux manuscrits byzantins dont quelques-uns se conservent encore dans les monastères du mont Athos, on conçoit l'étonnement dont les croisés durent être frappés à la vue d'un luxe auquel ils n'étaient pas accoutumés, et qui faisait resplendir d'or, de pourpre et d'azur ces splendides volumes. Joinville surtout en dut être émerveillé, lui qui, élevé à la cour du comte de Champagne, n'était pas étranger au sentiment des arts, comme le prouve le soin qu'il prit d'orner *ses chapelles et verrières de Blécourt* de beaux vitraux, où il faisait représenter soit des sujets pieux, soit des faits historiques relatifs aux croisades (1). Aussi voit-on avec plaisir, à une époque où l'amour des beaux-arts était si rare parmi toute cette noblesse, qui ne semblait vivre que pour la guerre, Joinville comparer à l'éclat des miniatures où *l'or et l'azur enluminaient les manuscrits, la splendeur dont saint Louis fit briller son royaume* (2).

(1) Avant même son départ pour la Terre sainte, Joinville avait décoré l'église de Blécourt d'autres vitraux où était peinte l'histoire de la sainte Vierge. On en voit encore des restes dans le presbytère, dit Baugier dans ses *Mémoires historiques de la province de Champagne*, Châlons, 1721, t. I[er], p. 342.

(2) Cette comparaison, juste en elle-même sous le rapport matériel, n'est pas moins juste sous le rapport moral. En effet, c'est avec un dévouement et un enthousiasme égal à celui dont saint Louis était animé pour *garder si saintement et loyalement son royaume et l'orner de tant de beaux establissements*, que les religieux séculiers ou laïques se dévouaient à la pénible fonction de scribes pour reproduire les Saintes Écritures, dont ils

Digitized by Google

Malheureusement nous avons perdu ces précieux vitraux; mais, du moins, dans le manuscrit du *Credo* se retrouve la plus importante de toutes les peintures, celle qui nous représente Joinville (1) dans la circonstance la plus périlleuse. Elle est placée au-dessous de ces paroles :

Et au troisième jour ressuscita des morts.

Quant au récit qui l'accompagne, il est plus complet et plus détaillé que celui que Joinville nous a donné dans ses Mémoires; il en diffère même sur plusieurs points. Sous le rapport historique et littéraire, nous ne possédons rien de plus remarquable.

faisaient des chefs-d'œuvre de patience et d'art. Aussi, quand ils les pouvaient achever, c'était par des actions de grâces qu'ils remerciaient Dieu d'avoir prolongé leur carrière jusqu'à la terminaison de l'œuvre à laquelle ils avaient dévoué leur vie. Voici celle que je lis à la fin d'une Bible écrite tout entière en caractères microscopiques, dont la perfection surpasse les plus beaux produits de l'art typographique et dont les miniatures justifient l'admiration de Joinville : *Benedictus Dominus Deus qui scribendo Arnulphum de Campaing usque huc perduxit. Amen !* Il fallait, en effet, un dévouement presque surhumain pour oser entreprendre un tel labeur.

(1) L'artiste qui peignit cette miniature est peut-être ce même clerc que Joinville avait emmené avec lui à la croisade et qui fit à Saint-Jean d'Acre, en 1251, la première rédaction du *Credo* (*a*). On peut aussi lui attribuer le dessin des vitraux qui dans les diverses chapelles de Joinville représentaient les faits relatifs aux croisades. On sait combien à cette époque le style des peintures des vitraux et celui des manuscrits est semblable.

(*a*) Celle que nous possédons doit être postérieure et écrite vers 1287. Elle est en tout cas antérieure à la canonisation de saint Louis, qui eut lieu en 1297, puisque dès le commencement, saint Louis n'y est appelé que le *Roi Louis que Diex assoille !* tandis que dans tout le cours de son histoire écrite postérieurement à cette date, il est désigné sous le nom de li saint roy, li sainct homme.

Digitized by Google

Voici ce récit tel qu'il est inséré dans le *Credo*, p. 13 :

..... « De la resurrection vous dirai-je que je en oi en la prison lou « diemenche après ce que nous fumes pris et ot on mis en un « paveillon les riches homes et les chevaliers portanz banière pa-« reus (également). Nous oïmes un grand cri de gent; nous de-« mandames ce que estoit et on nous dist que ce estoient nostre « gent que om metoist en un grant parc tout clos de mur de terre. « Ceus qui ne se voloient renoier l'an les ocioit; ceus qui se re-« nioient on les laissoit. En icelle grant paour de mort où nous estiens, « vindrent à nous jusques à treize ou quatorze dou consoil dou soudan, « trop richement appareillié de dras d'or et de soie, et nous firent « demander, par un frère de l'Ospital qui savoit sarrazinois, de par « le soudan, se nous vorriens estre delivré, et nous deimes que oil « (oui), et ce pooient-il bien savoir; et nous distrent se nous don-« riens nus des chastiaus dou Temple ne de l'Ospital pour nostre « delivrance; et li bon cuens Pierres de Bretaigne lour respondi que « ce ne pooit estre, pour ce que li chastelain juroient seur (sur) sainz, « quant om les i metoit, que pour delivrance de cors d'ome ne les ren-« deroient. Et ils nous demandèrent après se nous lor donriens nus « des chastiaux que baron tenoient ou reaume de Iherusalem, pour « nostre délivrance; et li cuens de Bretaingne dist que nanil (nenni), « que li chatel ne estoient pas dou fié dou roy de France.

« Quant il oirent ce, il nous dirent que puisque nous ne voliens « faire ne l'un ne l'autre, il s'an iroient et nous amenroient ceux qui « jueroient à nous des espées; et li cuens de Bretaigne lor dist que « legiere chose estoit de occirre celui que on tient en sa prison (1).

« Quant il s'en furent alé, une grant foison de jeunes gens sarra-« sinz entrerent ou clos là où le nous tenoit pris, les espées traites, « desquiex je cuidai vraiement qu'il venissent por nous occirre, mais « non faisoient; ançois nous anvoia Diex nostre confort entre aus;

(1) Cette noble réponse du comte Pierre de Bretagne ne se trouve pas dans le récit fait par Joinville dans ses Mémoires. (Voy. p. 101.)

Digitized by Google

« car il amenerent un petit homme si viel par samblant comme home
« poist estre; et le tenoient par samblant, celle jeune gent, pour fol.
« Et distrent au conte de Bretaigne qui le feissent oïr ce que c'estoit
« uns des plus prodome de lor loi. Et lors s'apoia li viex petit hom
« sor sa croce et atout sa barbe et ses traces chenues; et dist au conte
« que il avoit entendu que li chrestien creoient un Dieu qui avoit esté
« pris pour aus, batus pour aus, mort pour aus, et au tierz jour
« estoit resuscitez. Et tout ce li otroia li cuens, et lors redit li viex
« hom : « Que donc ne vous devez-vous mie plaindre se vous avez
« esté pris por li, batus por li, navrés por li, car ausi avoit il esté
« pour vous. » Ne ancore n'avez pas la mort sofferte pour li ausi
« come il avoit fait pour vous. Et après nous dist que « si vostre Diex
« avoit il bien pooir de lui resusciter, et donc vous avoit il bien
« pooir de delivrer quand li plairoit. » Et vraiement encore croi-je
« que Diex le nous anvoia, car il tarda molt pou après ce qu'il s'en
« fu alés, que li consaus le soudan revint, qui nous dist que nous en-
« voissiens quatre de nous parler au roi, liquiex nous avoit par la
« grace que Diex lui avoit donnée, touz seus (tout seul) pourchasié
« nostre delivrance. Et sachiez que voirs estoit; car ausi sagement
« l'avoit pourchacié li rois par la grace Dieu, com se il eust tout le
« conseil de la crestienté avec lui (1). »

C'est à l'endroit le plus dramatique de ce récit et, au-dessus de ces mots : *Les espées traites desquiex je cuidai qu'il venissent por nous occirre,* qu'est placée la miniature qu'on pourra voir plus loin au verso du septième feuillet du *fac-simile*.

De toutes les miniatures représentant des sujets relatifs au texte du *Credo* (elles sont au nombre de quinze petites et dix-sept grandes), celle-ci est la seule qui soit historique et qui nous offre une scène des croisades. Toutes les autres sont

(1) Voyez, pour la comparaison de ce récit avec celui que Joinville fait dans ses Mémoires, les pages 101 et 102.

Digitized by Google

bibliques et relatives à des sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament.

On voit, en effet, dans cette miniature, d'un côté, les guerriers sarrasins ayant tous l'épée hors du fourreau, précédés par un petit vieillard appuyé sur ses béquilles et par l'un des Sarrasins, qui interpelle les prisonniers chrétiens; de l'autre côté, on remarque parmi les prisonniers chrétiens désarmés deux personnages placés au premier rang. Le plus avancé est le comte de Bretagne, qui répond au guerrier sarrasin, et le second (*le seul* des chevaliers chrétiens qui soit coiffé d'un capuchon ou chaperon) ne peut être autre que Joinville, qui, par un *singulier hasard*, a la tête couverte d'un capuchon ou chaperon, et c'est aussi d'un chaperon pareil qu'est couverte la tête du chevalier représenté sur la première feuille du manuscrit n° 2016, dont j'ai donné la reproduction très-exacte en tête de l'édition des *Mémoires* de Joinville, faite par M. Francisque Michel; or, ce chevalier auteur du livre qu'il offre à Louis le Hutin est évidemment Joinville : ce dont on ne saurait douter à la vue des *broies* qui recouvrent son manteau, et qui sont les armoiries de Joinville.

Ce chaperon faisait donc partie de son costume ordinaire. En effet, le procès-verbal dressé lors de l'ouverture du caveau contenant les restes du sire de Joinville dit qu'il était représenté sur son tombeau « *couché, les mains jointes, et semblait revêtu d'un capuce de bénédictin*, etc. »

Enfin la certitude devient complète lorsqu'on lit dans les Mémoires, un peu avant le passage emprunté au *Credo*, que l'émir chez lequel on le conduisit quand il fut fait prisonnier lui permit de se revêtir d'une couverture que lui avait donnée madame sa mère, et d'un *chaperon* que quelqu'un

Digitized by Google

alla lui chercher (1). Or, parmi les chrétiens prisonniers que représente la miniature, un seul est revêtu de ce chaperon ; il est donc impossible de ne pas reconnaître à ce signe l'intention qu'eut Joinville de se faire distinguer au milieu des prisonniers par tous ceux qui liraient le *Credo* (2).

Dans le manuscrit, chaque mot du *Credo* est écrit en rouge et les commentaires sont écrits en noir, conformément à l'instruction qu'il en avait donnée au rubricateur :

« Vous qui regardez cest livre troverez le *Credo* en letres vermeilles, et les prophéties par euvres et par paroles en letres noires. »

Conformément à cette prescription, les premières paroles du *Credo* :

« Je croi en Dieu le pere tout poissant, le creator dou ciel et de la terre.

sont écrites en *lettres vermeilles*.

Le commentaire qui les explique est accompagné d'une grande miniature représentant Dieu le Père assis sur son trône, tenant le globe du monde en main ; il accueille les bonnes âmes qui s'avancent vers lui, et précipite les mauvaises, qui tombent du ciel la tête en bas.

(1) Voyez la page 98 de notre édition.

(2) Telle est aussi l'opinion de M. Paulin Paris ; et il a bien voulu me la confirmer dans une lettre.


Digitized by Google

Voici le commencement du commentaire, écrit en lettres noires :

« Sa grant poissance poez veoir en la creation dou monde que vous « veez ci-après pointe, car il n'est nus qui poist faire la plus petite « de toutes ces creatures; creerres en cil qui fait de noient aucune « chose, etc. »

La suite du *Credo* est accompagnée d'un grand nombre de miniatures de diverses grandeurs. Au-dessous de ces mots du *Credo*, écrits en rouge : *et fu encevelis*, on voit représenté Jonas à moitié avalé par un gros poisson : et le commentaire ajoute :

« La profesie de l'euvre de ce qu'il fut mis ou sepulchre, si est de « Ionas que vous veez ci point, qui fu mis ou ventre de la balaine; « car autretant come Jonas fu ou ventre de la balaine, tant fu li filz « Dieu ou sépulchre. »

Ailleurs, deux miniatures représentent, l'une les cinq vierges sages qui s'avancent joyeuses tenant une lampe de la main droite, et une coupe dans la main gauche.

L'autre miniature nous montre les cinq vierges folles dont le visage et l'attitude annoncent la tristesse; elles n'ont point de lampe et tiennent leur coupe renversée.

Enfin, au-dessous de ces mots par lesquels le *Credo* se termine : *et la vie pardurable. Amen*, on lit ces paroles :

« Nous devons croire fermement que li saint et les saintes qui « trespassé sont, et li prodome et les prodefames qui ores vivent « auront vie et joie pardurable ès cieux la sus amont et seront à la

Digitized by Google

« table Nostre Seignor, laquele joie vous verrez point ci après un « petit (un peu), selonc ce que « l'Apocalypse le devise. »

Ce manuscrit si précieux, soustrait frauduleusement à notre Bibliothèque impériale, il y a plus de vingt ans, a été vendu en 1849 dans la collection Barrois à lord Ashburnham. Espérons qu'il sera un jour restitué à la France.

C'était à l'époque où l'on ignorait son existence dans une célèbre Bibliothèque hors de France, que j'ai cru devoir faire reproduire en fac-simile, avec une exactitude rigoureuse par le procédé de M. Pilinski, la copie imprimée en très-petit nombre pour les Bibliophiles françois, par les soins de M. le chevalier Artaud de Montor, secondé par M. Paulin Paris. Je le destinais pour accompagner une grande édition de Joinville, que je préparais alors. Ce projet ayant été ajourné, je crois être agréable à quelques lecteurs et admirateurs de Joinville, en l'ajoutant à cette édition à part d'une de mes dissertations sur Joinville que j'ai publiées en 1858. J'y joins la traduction qu'en a donnée, pour la première fois, M. Artaud de Montor (1).

AMBROISE FIRMIN DIDOT.

(1) Voici ce que le traducteur a dit à ce sujet : « A l'égard de mon système de traduction, j'ai *translaté* dans notre langage d'aujourd'hui ce qui était presque inintelligible, mais tant que je l'ai pu, j'ai respecté les tournures primitives, et surtout les expressions *primesautières* qui pouvaient conserver à l'ouvrage sa teinte d'originalité naïve. » M. Natalis de Wailly a donné aussi le texte du *Credo* de Joinville, avec une excellente traduction en français moderne, dans son édition des *Œuvres* de Joinville (Paris, 1867, gr. in-8°).

Digitized by Google

Digitized by Google

CREDO

DE JOINVILLE

REPRODUCTION EN FAC-SIMILÉ D'UN MANUSCRIT UNIQUE

PAR LE PROCÉDÉ

DE M. PILINSKI

Digitized by Google

Digitized by Google

1

Ou non et en lenor dou pere et dou filz et dou saint espit. vn
dieu tout poissant poez veoir ci apres point et escrit les arti-
cles de nre foi. p letres et p ymages selonc ce que on puet poi
dre selont lumanite ihucrist et selont la nostre Car la deite
et la trinite et le saint espit ne puet poindre main dome car ce est si grant
chose si com saint poul et li autre saint le tesmoignent q ieu ne puent veoir
ne oreille oir. ne lengue raconter p les pechiez et les ordures don nous su-
mes plain et chargie en ceste mortel vie qui nous tolent a veoir la clarte so

Or disons donc q foiz est vne uertuz q fait croire fermement veraine-
ment ce q hons ne voit ne ne set. mais q p oir dire ensi com nous creons nos
peres et nos meres de ce qil dient q nous sumes lor fil et si n auons autre
certanete et donc deuons nous croire plus fermement q nule autre chose
terriene les poinz et les articles li quel nous sont tesmoigne et enseig-ne
de la bouche del tout poissant p touz les sainz dou viel testament et dou no

Je croi ce q lan ne voit me dist li rois loys q diex assoille uel
une haute parole q li cuens de mont fort ai qui fu peres ma dame de
ueele auoit dite as barons cal dou pais vindrent a lui et li distrent q vausist
veoir le cors nre seign qui estoit venuz en char et en sanc et il lor dist alez
le veoir qui ne le creez car endroit de moi le croi ie bien de souz le pain et de-
souz le vin ausinc come sainte eglise le m en seigne et il li demanderent
q il i p droit s eil le venoit veoir et il lor dit q se il le veoit face a face et il le
creoit point de guerredon n en auroit. et dist q seil creoit ce q diex et li sainz
li enseignoient q il atendoit plus grant guerredon et plus grant corone ou
ciel q de toutes autres bones oeures q il porroit faire en ceste mortel vie.

Or veons donc q deus choses sont q nous couient a nous sauuer
ce est a sauoir bones euures faire et fermement croire en bones.

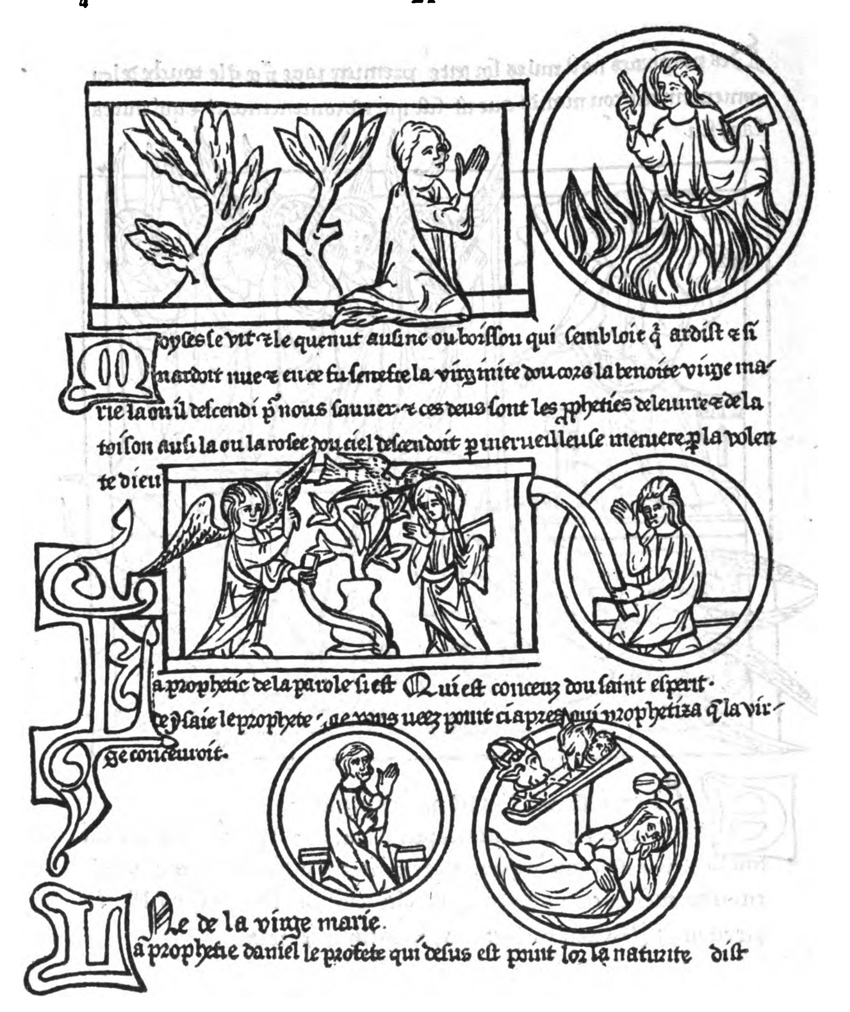
Digitized by Google

euures faire m'a pris li roi loys que ne feisse ne ne deisse chose se tout li mondes
le savoir que ne losasse bien faire et dire et me dist que ce sestoit a louer dou
cors et au sauuement de lame.
De croire fermement me dist li rois que li enemis sefforce tant com il puet a
nous giter de ferme creance et me enseingnia que quant li enemis m'auo
estoit aucune temptacion dou sacrement de lautel ou daucun autre point
de la foi que je deisse enemis ne te vaut que ja a laide de dieu de la foi crestiene tu ne me
osteras nes se tu me feisses touz les membres tranchier et me dist li rois que ce
estoit la ferme creance la quel creance diex a enuoiee de son non car de cest
somes apele crestien la quele diex a fait profetizier et tesmoignier a ces
anz et as mescreanz ce que onques autre loi ne fu ensi come il dit en ce liure au
sainz as saiges au roi fist diex porter son tesmoing as genz de diuerses lois
que nus nen puet douter. Vous qui regardez cest liure trouerez le credo en
letres vermeilles et les propheties par euures et par paroles en letres noires.
Frere henri li tyois qui mout fu grant clers dist que nus ne pooit estre saus se il
ne sauoit son credo. Et je pour esmouuoir les gens a croire ce de quoi il ne se pooi
ent soffrir fis je premiers faire cest euure en acre apres ce que li frere le roi en fu
rent venuz et deuant ce que li rois alast fermer la cite de cesaire en palestine et
ces premieres letres dient. Je croi en dieu le pere tout puissant le creator
Sa grant poissance porez veoir dou ciel et de la terre
en la creation dou monde que vous verzci apres pointe car il nest nus que poist
faire la plus petite de toutes ces creatures creeres se cil qui fait de noient au
cune chose il nest nus que ce poisse faire fors que cil seulement qui fist le ciel et
la terre le soloil et la lune et quant quil a et haut et bas. Sa grant poissance poons
veoir par les anges que ci apres sont point. que trabucha tou ciel en enfer et de
si bians et de si glorieux com il estoient les fist il si lait et si hideus.

Des prophecies nai il nules sor ceste premiere page p̃ ce q̃le touche de leu comencement dou monde que cil fist qui est comencement ꝛ qui durra sanz fin



Et en ihesu crist son fil nostre seignor.
En la seconde page dou credo ci apres si sont les prophecies de lauenemt̃ dou fil dieu ce est a sauoir q̃ troi ange vindrent herbegier chies abrahã enmi des quex quenut abraham p la volente dieu le fil dieu ꝛ p̃ ce q̃il sout q̃ ce estoit al q̃ le deuoit rachater des poines denfer il laora.



Moyses le vit ⁊ le quenut ausinc ou boisson qui sembloit q̃ ardist ⁊ si n'ardoit nue ⁊ en ce fu senefie la virginite dou cors la benoite virge marie la ou il descendi p̃ nous sauuer. ⁊ ces deus sont les ꝓpheties de leuure ⁊ de la toison ausi la ou la rosee dou ciel descendoit ꝑ merueilleuse meniere ꝑ la volente dieu

La prophetie de la parole si est Qui est conceuz dou saint espert. de Ysaie le prophete . que vous veez point ci apres qui prophetiza q̃ la virge conceuroit.

Ne de la virge marie.

La prophetie daniel le profete qui desus est point lor la natiuite dist

as seus q̄ quāt li saint des sainz venroit lor onction faudroit ⁊ ce fu veritez q̄ quāt diex vint en terre il navoient ne roi ne avesq̄ en oint. ⁊ navoient roi mes q̄ lempereor de rome q̄ p̄ois estoit ⁊ nō pas de lor loi ne de lor creance. Et nul evesq̄ il navoient en oint aincois achetoient les eveschies cil q̄ les voloient avoir p̄ annees.



Et q̄ soffri il biax sire Qui soufri desouz ponce pylate. —— Il soffri estre venduz. batuz ⁊ fustez ⁊ li fist on porter sa croiz ⁊ mlt dautres viltez ⁊ vilenies li fist on avāt q̄l fust crucefiez les q̄x il soffri debonairemēt p̄ la mor de nous ⁊ p̄ nous delivrer des mains de lenemi.



La profecie de levre de ce fait fu de ioseph lou fil iacob que vous oiroiz ci apres ϱmant Judas ses freres le vendi pour

trente pieces dargent autant com iudas li traitours vendi ihu crist

Par molt de choses est senefie ioseph a ihucrist meismement par la cote ioseph qui senefie la char ihucrist que ses peres li auoit fait qui molt lauoit chier dune piece ainsi come on fait les gans de laine par cele cote est senefie la char ihucrist qui fu de la virge seulement. Et les nos chars sont dome et de fame. ce est de deus pieces.

Li freres ioseph quant il lorent vandu de couperent sa cote et lan sanglenterent et la porterent lour pere et li firent antendant que tres pesmes bestes la voient devoure.

Digitized by Google

La cote ioseph ce est la beneoite chars ihucrist qui fu decoupee quant il fu batus en lestache des felons iuis qui deuoient estre si fiere et tres pesmes bestes deuourerent ihucrist ce fu anuie que li felon auoient seur lui. Et ainsi poez veoir que lestoire ioseph qui deuant est pointe est la profecie de leure.

La profecie de la parole si est que li roys dauid dist que ci apres est point. Li felon forgeront seur mon dos et me demoustreront lor felonie. Et fu crucefiez & mor

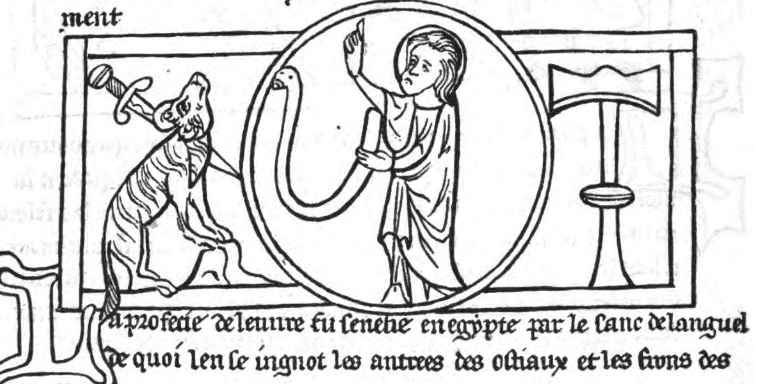


La profecie de leure seur la crois ce est de ysaac que vous veres ci a pres point qui fu obeissans a son pere iusques a la mort. A la mort fu liures nostre seignor ihucrist pour les felons iuis. Et aussi honteuse mort come de la crois. Car il pandoient alors les larons. aussi come on fait orendroit les larons au fourche. Entre deus larons le firent il pandre en la crois pour faire antendant au pueple que par son meffait auoit mort deseruie.

Digitized by Google



Heremie dist. O vous qui passez par la voie regardez seil est dolours qui se preingne a la mort. Nulle dolours ne se prist onques a la soe car se fu cil qui plus ot a soffrir en cest monde et ce li acroisoit ses dolours que il estoit touz poissanz de la mander et tout soffroit pacianment



La profecie de leuure fu senefie en egypte par le sanc de l'anguel de quoi len se ingnot les antrees des ostiaux et les frons des

gnos ce estoit dune lestre que li iuif apelent than qui est saiublant a la croiz et ce faisoient iuiuf pource que li angle nostre seignor ocioient les ainznez des ostiex de ceuz qui ne estoient seingne de cel seing et se senefie que tuit cil qui ne seront seingne dou sing de la croiz et dou sanc ihucrist seront dampne et ce est la profecie de leuitre

La profecie de la parole que dauid dist ou santier que li filz dieu servit samblant a .i. oisel que len apele pellican qui seocist a pierre ses costes pour rauiuer ses poucins

La Roine de sabba vint voir le roi salemon et quenut lou fust de la croiz qui estoit en iherusalem et lou dist a salemon en profetizant et si nere pas dou pueple de israel qui creoit nostre seignor.

Cayphas qui lors estoit souvereinz euesques quant diex fu aviez profetiza que il covenut que uns hons morust por le pueple sauuer. et en ce fust il des soueraiuz enemis ihesu crist. si li fist ihucrist dire la verite.

Abacuc li profetes qui ci apres est point profetiza. cil anz devant et dist ausi comme se il eut veu ihucrist morte et crier en la croiz sire fait il ie oi ta voiz et me apoantoi et men esbahi. cil qui ont entendement sen doivent bien espoanter et esbahir quant les creatures qui nont point dantendement en furent esbahies. Car li solaus en perdi sa clarte et ne vit on nulle goute au droit lore de none par tout le monde. La courone dou temple sen desthira. Les roches des montaingnes en fendirent. La terre sen ouri et geta fors les mors qui furent veu en iherusalem.

En icelle cite auoit en iherusalem un riche ome qui auoit cent cheualiers desouz lui. Centurio estoit apeles qui profetiza quant il vit ces merueilles et dist vraiement cis estoit vrais fiz dieu



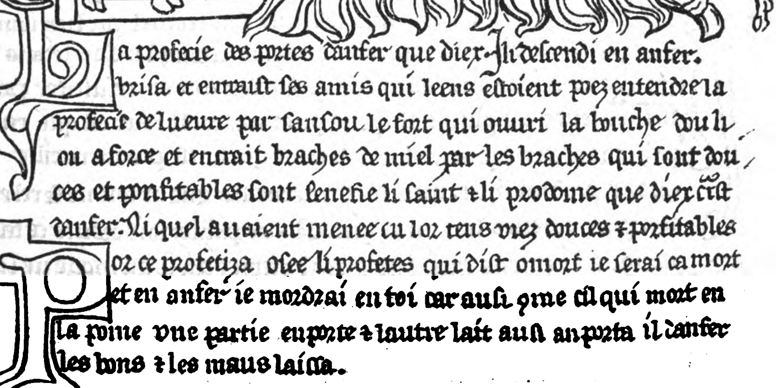
Et fu enceuelis.

La profesie de leuure de ce quil fu mis ou sepulchre si est de ionas que vous veez ci pourt qui fu mis ou ventre de le balaine car autretant come ionas fu ou ventre de la balaine tant fu li filz dieu ou sepulchre.

La profecie de la parole si dist diex meesmes as iuis qui le requeroient quil lour feist aucun signe. et il leur dist que il ne lor donroit autre signe que de ionas le profete et leur dist car autant com ionas fu ou ventre dou poisson autretant sera il ou sepulchre. et entendez seurement que la deite ne morut pas en la crois. mais lumanite quil prist en la virge pour la nostre humanite deliurer des poines denfer.

La parole sor enfer brise de parole se dist diex a iob lonc tans auant ce quil venist en terre. Job dist diex sauras tu prendre le dyable a laing. si come ie ferai. vous saues que quant

li pecheeres veut prendre le poisson a laing il cueuvre lou fer de leche. et li poissons cuide mangier leche et li fers lou prent. Or veons que pour prendre le dyable ausi come a laing couvri diex sa deite de nostre humanite et pour ce que dyables cuida que ce fust uns hons si li pourchasa sa mort pour ramplir anfer et main tenant la deite lou prist la quel descendi en anfer



La profecie des portes danfer que diex Jhesu descendi en anfer. brisa et entraist ses amis qui leens estoient poez entendre la profecie de leuvre par Sanson le fort qui ouvri la bouche dou lion a force et entrait braches de miel par les braches qui sont douces et pourfitables sont senefie li saint et li prodome que diex crist danfer. li quel avaient menee en lor tens viez douces et porfitables

Por ce profetiza osee li profetes qui dist o mort ie serai ta mort et en anfer ie mordrai en toi car ausi come cil qui mort en la pome une partie en porte et lautre lait ausi an porta il danfer les bons et les maus laissa.

Digitized by Google

Et autier iour resucita de mort



Au tiers iour vraiement nostre sires resuscita de mort a vie pour venir couant a ses apostres et a ses deciples de sa resurrection la quele nous deuons croire fermement.

La profecie par euure de la resurrection nostre seignor poez veoir par lou lyon qui resuscite son lioncel au tierz iour. Sa resurrection doit prendre prodome essanple. Car dedans le tiers iour que lauchiet en pechie sen doit on resusciter par lui confesser au plus tost que il puet car molt foux est qui en pechie san dort. & pour ce dient li saint quil nest pas merueille quant prodom chiet. mes ce est merueille quant tost ne se releue. pour lordure lau ou il gist. Que pechiez soit ordure ce tesmoigne li paiens qui dist que se pechiez estoit au moue ne le feroit il pas car trop est vil chose.

La profecie de la parole parla dauid qui en la psone dou fil dieu dist ma char resflorira par ta volente.

De sa resurrection vous dirai ie que ie en oi en la prison lou
diemenche apres ce que nous fumes pris et ot on mis en .i.
paueillon les riches homes et les cheualiers prisonniers par eus
Nous oimes .i. grant cri de gent. Nous demandames ce que estoit et
on nous dist que ce estoient nostre gent que om metoist en .i. grant
parc tout clos de mur de terre. ceus qui ne se voloient renoier lan
les ocioit. ceus qui se renioient on les laissoit en icelle grant paour
de mort ou nous estiens. vindrent a nous iusques a .xiij. ou .xiiij.
dou consoil dou soudan trop richement apparellie de dras dor et de
soie et nous firent demander par .i. frere de lospital qui sauoit sarra
zinois de par le soudan se nous vorriens estre deliure et nous deimes
que oil et ce sauoient il bien sauoir et nous distrent se nous donriens
nus des chastiaus dou temple ne de lospital pour nostre deliurance
Et li bons cuens pierres de bretaigne lour respondi que ce ne
poit estre pour ce que li chastelain iuroient seur sainz quant om
les i metoit que pour deliurance de cors dome ne les renderoient.
Et il nous demanderent apres se nous lor donriens nus des chasti-
aux que baron tenoient ou reaume de iherusalem pour nostre
deliurance et li cuens de bretaingne dist que nanil que li chastel
ne estoient pas doufie dou roy de france. Quant il oirent ce
il nous dirent que puis que nous ne uoliens faire ne lun ne
lautre il san iroient et nous amenroient ceus qui iueroient a
nous des espees. Et li cuens de bretaigne lor dist que legiere
chose estoit de occirre celui que on tient en sa prison

Quant il sen furent ale vne grant foison de ieunes gens sar-
razinz entrerent ou clos la ou le nous tenoit pris



Les espees traites des quiex ie cuidai vraiement quil veuissent por nous occirre mais non faisoient ancois nous anuoia diex nostre confort entre aus. car il amenerent. vn petit home si viel par samblant come home poist estre et le tenoient par samblant celle ieune gent pour fol & distrent au conte de bretaigne qui le feissent oir de que cestoit. vns des plus prodome de lor loi. & lors sa pota li viex petit hom sor sa croce et atout sa barbe et ses treces chenues & dist au conte que il auoit entendu que li crestien creoient vn dieu qui auoit este pris pour aus. latus pour aus. mors pour aus. et au tierz iour estoit resuscitez. et tout ce li otroia li cuens & lors redit li viex hons que donc ne deuez vous mie plaindre se vous auez este pris pour li. latuz por li. naures por li. Car ausi auoit il este pour vous. ne ancore nauez pas la mort sofferte pour li ausi come il auoit fait pour vous. & apres nous dist. que si vre diex auoit eu pooir de lui resusciter. & dont vous auoit il bien pooir de deliurer quant li plairoit. Et vraiement encore croi ie

que diex le nous anuoia. car il tarda molt pou apres ce quil sen fu ales que li consaus le soudan reuint qui nous dist que nous enuoissiens quatre de nous parler au Roi. Si quiex nous auoit par la grace que diex .... li auoit donuee: touz seus pourchasie nostre deliurance. et sachiez que voirs estoit. Car aussi sagement lauoit pourchacie li rois par la grace dieu com seil eust tout le conseil de la crestiente auec lui Il monta es ciaux

La profesie de lueure si est le rauissement de helye que vous veez ci desuz point qui monta es cieus par la volante nre seignor. et demoura iusques a la venue antecrist et lors nostre sires lan voiera por conforter lou pueple par quoi il ne croient en antecrist ne en ses hueures.

La profecie de la parole est de ce que dieu meismes dist a ses apostres quant il lor dist ie monterai amon pere et lou vre et li angles meismes qui desuz est point lour dist. car ausi com il montoit reuenroit il au iour dou iugement.

La profecie delueure de cele iornee que nostre humanite fu as-
sise a la destre dieu le pere fu la cote ioseph que vous veez ci



pointe. La cote ioseph presentee a iacob son pere depecie & en sangla-
tee. et ausi fu la char ihesucrist a dieu le pere. Et que fist iacob il
desirra la soie cote. & en icele memoire povons nous dire que diex
li peres re desirra la soie cote. Par la cote nostre seignor povons an-
tendre la loy des iuis. Car ausi com la cote iacob estoit plus pres
de lui que nus de ses autres vestemens ausi estoit lors la loy des iuis
plus pres de nostre seignor que nules des autres loys qui lors fust
Et maintenant que il orent crucefie son fil il les desirra de lui en la
maniere que li hons bien correciez desirre sa cote as .ij. mains.
et si en giete une piece ca & autre la par mautalent desirra nostre
sires les iuis dantor lui. Les pieces en a gite par lou monde une par-
tie ca et autre la par molt dautres pechiez qui furent en la vielz loi
furent mis en chetnoisons & ades lor donoit nostre sires terme de
leur delivrance de cent anz en aual. Or a ia .mil. cc. $\overset{xx}{iiij}$. & sept. qu

sont en chetivoisons en diverses regions sanz nul terme certain de leur delivrance. Et pour ce que il na de lor delivrance ne terme ne mesure por ce pert il bien quil ont pechie outre mesure

Et siet a la destre lou pere tout poissant.



a profecie de la parole dist david mes sires dit a mon seignor sie toi a mon destre iusques ie mete tes enemis souz ton pie

Or veons donc que se nous conoissiens bien coment nous sommes desouz les piez ihucrist & lou grant pooir quil a sor nous nous ne feriens iamais mal. Mais les besoignes de ce monde ne le nous laissent pas si bien quenoistre come besoing seroit a nous. mes a celui iour que il vanra dou ciel por iugier les vis & les mors Lors conoistrons nous sa grant poissance cleremant & apertemant Car il naura ia ne saint ne sainte qui ne tramble de paour a sa venue

Ele veume et celle iornee avoit bien iob ou cuer. car encore ne fust il li plus grant amis que diex eust a son tens entiere se doutoit il tant celle iornee quil dist a dieu. Sire ou me respondrai ie, au ior del iugement que ie ne voie lire ta face

Et venra au iour dou iugement. Jugier les mors et les vis.



La profecie deluevre si est le iugement que vous veez ci apres. point que salemons fist des .ij. fames qui nous senefient la vies loi et la nouuele. Noble chose et honorable et porfitable a en droit iugement. Car salemons dist que iouuse et droit iugement plait plus a nostre seignor que offrande ne autre dons. Et pour ce vous entoucherai vn petit. pour enseignier ceus a cui ioustice apartient et disons que lespee qui tranche de .ij. pars senefie la droite ioustice

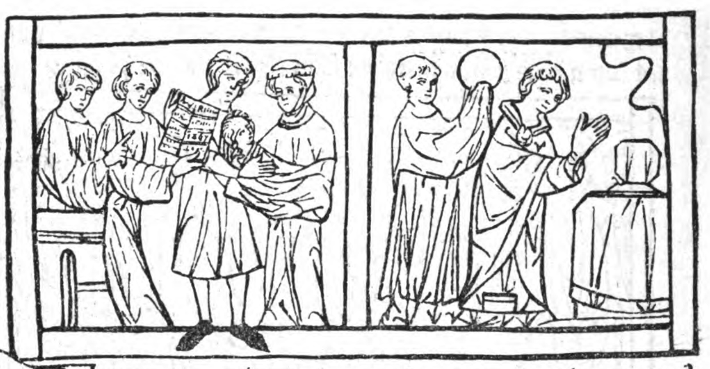


ce q̄ lespee tranche ausi bien de͛s celui qui la tient cō de͛s les autres nous donne antendre q̄ nous devōs faire droite ioustice au si biē de nos ome dautrui et ausi de nos amis cō de nos anemis. Et sachiez li p̄uoes q̄ ainsi lou feroit seroit ames et dotez dou pueple ausi cō la bible dist q̄ sa

lemons fu loez & toutes dou pueple dou droit iugement quil ot ot fait a deus fames Je croi on saint espert & si croi en sainte eglise.



Au saint espert devons nous croire. car par lui nous vienent tuit li bien ce est la grace de dieu le tout poissant
La profecie de lueure sor le iour de pentecoste si est de helie le profete cui diex envoia le feu dou ciel qui se espandoit sor les sacrefices. & fu senefiance que diex envoieroit lou saint espérit en samblance de feu le iour de la pentecouste a ses apostres
La profecie de la parole si est de iohel qui dist com cil qui parloit pour dieu le pere. & dist ie respandrai mon espert sor mes serians Et ou pardon des pechiez qui nous est fait par les sacremens de sainte eglise.
Nous devons croire la sainte eglise de rome. & devons croire es commandemens que li apostoile & li prelas de sainte eglise nous font & faire les penitances que il nous en ioingnent.



Nous devons croire es qmuns sacremens de sainte eglise q̃
la apres sont point. ce est a savoir en baptesme. ou sacrement
de l'autel. en mariage. ou pardon des pechiez. et es autres saint sacremēt
que sainte eglise nous ensaigne a croire. et aussi q̄me je vous ai dit
devant. si fermement i devons croire. que riens terriene ne pa nous
puisse desevrer. ne habundance. ne pestilence.



Nostres sires nous a donnes les sacremenz desuz diz par les quiex nous serons Roy corone ou reaume dou ciel. que iamais ne nous faura et de ce dist dauid et profetiza ausi com se il fust de la loi crestiene + dist. a diex sires que te randrai ie pour tous les biens que tu mas fait.



Ma profecie de lueure sor les nouueles graces que ie vous ai touchie si est de iacob cui enamena ses deus filz ioseph por ce que il lor donast sa beneisson + li mist om laine deuers sa destre main + le mains ne deuers la fenestre + li prodome croisa ses bras + mist sa main destre sor le moins ne + la senestre sor lainzne + ce fu senefiance + profecie que diex esteroit sa beneicon de la loi des iuis q̃ ancois fu faite que la nostre + mete roit sa beneicon sor la nostre loi crestienne + ce apert tout cler: car il noint ne rois ne euesque en oint + nous les auõs

Et si croi la resurrection de la char.

En la resurrection de la char devons croire fermement car
tuit cil sont hors de la foi qui nu croient. car se li mort ne
resusatoient diex ne seroit par an cest androit droituriers. et ce po
ez vous veoir tout cler par les sains ⁊ les saintes qui furent dont
li cors soffrirent tant de torment pour lamour de nostre seignor
que se diex ne randoit le guerredon au cors q̃ ces tormans ont sof
fert mauvais service auroient fait. Et or veuons dautre part
lou contraire. cest asavoir dou cors au pecheors. que diex a soffert
ausi con toute leur aise en ce monde. que des prosperites que diex
leur avoit prestez il ont guerroie nostre seignor. La ne seroit pas
la balance nostre seignor droite. se li cors de ceus ne resusatoient
pour attandre lou iugemant ⁊ la ioutise que diex leur a appa
reillie en anfer. si com il meismes lou tesmoigne de sa bouche et
leur maus vengera diex seur les armes ⁊ seur les cors dous en lau
tre siecle. pour ce que diex ne fist nulle vangence dans en se siecle
bon eure iert la resurrection des mors qui es euvres dieu morront
si com dist saint iehan en la pocalipse
car leur ioies ⁊ leur bieneurtez leur
doubleront. ce est asavoir en cors ⁊
en arme. ⁊ au malvais desus dit re
doubleront leur poignes ⁊ leur ma
leurtes en cors ⁊ en armes
Et a ceus profetize sophonias
que vous veez ci pourt ⁊ dist q̃
celle iornee iert a ceus dure ⁊ demisere
⁊ de pleurs et de charruetes a ceus encore qui en iront en anfer.

Cest dist saint augustin que vous vez ci point. que vaut a la me se il conquiert tout le monde a tort que maintenant li faura et il en conquiert anfer et la mort qui touz iours li durra.



Et la vie pardurable amen.

Nous devons croire fermement que li saint et les saintes qui trespasse sont et li prodome et les prode fames qui ores vinent auront vie et ioie pardurable es cieux la sus amont et seront a la table nostre seignor la quele ioie vous verrez point ci apres .i. petit selonc ce que la pocalipse le devise





La profecie de lueure poez veoir & les .v. sages & par les .v. fo
les que vous veez ci deuant pointes qui senefient les cinc
senz de lome. par les .cinc senz dou preudome entendons nous les
cinc sages virges par les quiex li saint & li preudome sont senefie
par ce que il gardent leur .cinc. senz & leur vies netemens et par
ce quil netement les gardent. en cest siecle niert pas lor lumiere es
tainte par pechie. Et pour ce quil verront a tout lor lampes empri
ses par les quiex nous poons atendre netes viez. la porte de paradis
lor sera ouerte et auterront as noces lou fil dieu qui nous est sene
fiez par langnel et pour ce que lors seront les noces plainnes & seront
closes les portes de paradis que iamais nus ni antera. ancois di
ra diex a touz les autres ausi come li espouz dist as foles vierges
pour ce que les auoient lor lumieres estaintes lour dist quant
elles hucheront a la porte ie ne vous conois. Je ne vous conois fera

dier a touz les maluais. Ne dier com mal mot. Car ostel ne troueiont ou il se puissent herbegier fors que en anfer seulement. car tout iert ars & brui terre & mers & toute autre creature terrienne. fors que li bon & li maluais. Et pour ce que lors ne seront que ces .ij. manieres de gens. li bon qui ampirer ne porront li maluais qui iamais namenderont. ne laira diex que ij. ostiex. dont li uns ceest li dolerex ostiex danfer dont diex nous gart par sa grace et nous meïsmes nous engardons si ferons que sage. Et li ostiex de paradis ou quel nous nous trauaillons a habiter si ferons plus que sage et diex le nous otroie par la priere de sa douce mere.

Nous trouons quil fu un preudome en la viele loi qui ot anon iacob. a cui diex sa parut & maintenant que iacob le vit il lambraca. et tant le tint enbracie que diex li changa son nõ et li mist non israel et la glose vant autant de iacob com comlaterres ou luiterres et senefie. que preudome en cest siecle douent estre comlateour ou luteor. tuit preudome se douent comlatre contre leneui. et contre les maluais deliz de lachar. Car par cheualerie couient cõquerre lou regne des ciex dont iob dist que la vie dou preudome est cheualerie sor terre. Luiteour doiuent estre tuit preudome. Car il douent tenir dieu a deus bras sanz partir de lui tant quil lor ait donee lor beneicon & changie lor nous ansi cõme il fist iacob. cui il mist nõ israel qui vaut autãt cõme cil qui voit dieu. a ce mot poons antendre que nus nest seurs en cest monde quil ait la beneicon dieu droitement iusq̃ en lautre siecle la ou nous verrons dieu face a face.



E pour ce nous est mestier
que nous tenons . a .ij. bras
dieu touz en nous tant com
nous serons en ceste mortel vie
par quoi li anemis ne se puis-
se metre entre nous et lui les
.ij. bras de quoi nous devons
dieu tenir enbracie si sont fer-
me foi et bones hueures . ces .ij.
nous convient ensamble se nous
volons dieu receuir. car li vns ne vaut riens sanz lautre et ce poez
vous veoir par les dyables qui croient fermement touz les arti-
cles de nostre foi et riens ne leur vaut por ce quil ne font nulles
bonnes euures le contraire poons nous veoir es sarrazins et es bou-
gres parfait qui font molt de grant penances et riens ne lour
vaut. car il est escrit que cil qui ne croiront seront dampne
Or poons veoir que il convient avoir ensamble ferme foi et
bonnes hueures et pour nous oster ou de lun ou de lautre se
combatent li anemi a nous touz les iours et plus santraveil-
leront a nous au darrien iour quil ne font ore ce est a entendre
au iour de la mort la ou diex et sa mere et si saint et ses sain-
tes nous veillent aider a touiours darriens verra li fel qui nous
ne porra tolir les biens que nous auons fait . et verra que
nul mal ne nous porra faire pour ce que touz li pooir dou
cors nous het faillis lors nous assaura dautre part et se tra-
veillera et fera son pooir de nous metre en aucune tempta

tion contre la foi ou en autre maniere par quoi il nous poissent faire morir en aucune maluaise volante dont diex nous gart et lors sera touz propre li Romans as ymages des poinz de nostre foi. iusques en en la mort pour ce que li anemis ne li apere par aucune maluaise aulsions et deuant lou malade facons lire le romant qui deuise et enseigne les poinz de nostre foi si que par les eux et les oreilles mete lou loucuer dou malade si plain de la verraie cognoissance que li anemis ne la nt aillour ne puisse riens metre ou malade dou sien douquel diex nous gart a celle iornee de la mort et aillors.

Deuise vous ai au miex que ie sai comment nous deuons tenir dieu en brace. a deus bras ce est asauoir en bras de ferme foi et en bras de bonnes hueures. car en grant peril sont cil que li enemis puet esloignier de lui. car diex les menace quil les ferra de son glaiue et les menace quil lor traira de ses saietes et de ce nont garde li ami qui a lui sont ioint et qui embracie lou tienent. Or ne le guerpissons pas si ferons que sage et nous ioinnons a lui tant quil nous ait donnee sa beneiçon. et tant quil nous ait changie le nom de iacob qui vaut autant come luterres et combaterres a israel qui vaut autant com cil qui voit dieu. Li quiex diex nous gart et nous otroit que nous le puissons veoir face a face a la sauuete des armes et des cors et ce nous poisse otroier li peres de sa douce mere. et mon seignor saint michiel et touz sainz et toutes saintes amen.

Digitized by Google

CREDO

DE JOINVILLE

TEXTE RAPPROCHÉ DU FRANÇAIS MODERNE

PAR

LE CHEVALIER ARTAUD DE MONTOR

Digitized by Google

Digitized by Google

TRADUCTION.

Au nom et en l'honneur du Père et du Fils et du Saint-Esprit, vous pouvez voir un Dieu tout-puissant cy-après peint, et les articles de notre foi écrits par lettres et images, autant que l'on peut peindre selon l'humanité de Jésus-Christ, et selon la nôtre; car main d'homme ne peut peindre et la Divinité, et la Trinité, et le Saint-Esprit. C'est une si grande chose, comme saint Paul et les autres Saints le témoignent, que les yeux ne peuvent la voir, les oreilles l'ouïr et la langue la raconter, à cause des péchés et des impuretés dont nous sommes chargés en cette vie, et qui nous empêchent de contempler la clarté souveraine.

Or disons donc que la foi est une vertu qui fait croire fermement ce qu'homme ne croit ni ne sait que par ouï-dire. Ainsi que nous croyons nos pères et nos mères qui disent que nous sommes leurs fils, et cependant nous n'en avons pas d'autre assurance, ainsi nous devons croire, plus fer-

Digitized by Google

mement que nulle autre chose terrestre, les points et les articles qui nous sont témoignés et enseignés de la bouche du Tout-Puissant, par tous les Saints de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Relativement au besoin de croire ce que l'on ne voit pas, le roi Louis (que Dieu absolve) me répéta une haute parole que le comte de Montfort, celui qui fut père de madame de Nesle, avoit dite aux Briois (Albigeois) : ceux du pays accoururent à lui, et lui dirent qu'il allât voir le corps de Notre Seigneur qui étoit venu en chair et en sang : et il leur dit: « Allez le voir, vous qui ne le croyez, car, en droit de moi, je le crois bien dessous le pain et dessous le vin, comme sainte Église me l'enseigne ». Et ils lui demandèrent ce qu'il y perdroit s'il le venoit voir, et il leur dit que s'il le voyoit face à face et alors le croyoit, il n'en auroit pas de guerredon (recompense); et il dit que s'il croyoit ce que Dieu et les Saints lui enseignoient, il attendoit plus grand guerredon et plus grande couronne au ciel, que de toutes autres bonnes œuvres qu'il pouvoit faire en cette mortelle vie.

Or croyons donc que deux choses sont convenables pour nous sauver : c'est à savoir : faire bonnes œuvres et fermement croire.

Pour faire bonnes œuvres, le roi Louis m'apprit que je ne devois faire ni dire chose, que je ne l'osasse bien faire et dire si tout le monde le savoit, et il me dit que cela suffisoit à l'honneur du corps et au salut de l'âme.

Digitized by Google

« Il faut croire fermement, me dit le roi Louis, car l'ennemi s'efforce, autant qu'il peut, de nous éloigner de ferme croyance; » et il m'enseigna (le roi) que quand l'ennemi m'enverroit quelque tentation sur le sacrement de l'autel ou sur quelque autre point de la foi, je devois dire: « Ennemi ne te vaut, parce que jamais, à l'aide de Dieu, tu ne m'éloigneras de la foi chrétienne, quand même tu me ferois tous les membres trancher. » Et le roi me dit que c'étoit là la ferme croyance, laquelle croyance Dieu a de son nom honorée, car de Christ, nous sommes appelés chrétiens; laquelle Dieu a fait prophétiser et témoigner aux créans et aux mécréans (et oncques aucune loi ne fut ainsi), comme il dit en un livre : « Aux Saints, aux sages, aux rois, Dieu fit porter son témoignage, et à gens de diverses lois, comme nul n'en peut douter. »

Vous qui regardez ce présent livre, trouverez le *Credo* en lettres vermeilles, et les prophéties par œuvres et par paroles en lettres noires.

Frère Henri le Tyois (l'Allemand; en bas latin : *Theotiscus*) qui moult fut grand clerc, dit que nul ne pourroit être sauvé s'il ne savoit son *Credo;* et moi, pour engager les gens à croire ce de quoi ils ne se pouvoient contenter, je fis d'abord faire cette œuvre en Acre après que les frères du roi en furent partis, et avant que le roi allât fortifier la ville de Césarée, en Palestine; et les premières lettres disent :

Digitized by Google

Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, le créateur du ciel et de la terre.

Vous pouvez voir sa grande puissance en la création du monde que vous voyez cy après peinte; car il n'est nul qui pût faire la plus petite de toutes ces créatures : créateur, c'est celui qui fait de rien quelque chose, il n'est nul qui le puisse faire, excepté celui seulement qui fit le ciel et la terre, le soleil et la lune, et tout ce qu'il y a et haut et bas. Nous pouvons voir sa grande puissance par les anges qui sont peints cy après, qu'il précipita du ciel en enfer, et qu'il fit, de si beaux et de si glorieux qu'ils étoient, si laids et si hideux.

Il n'y a aucune prophétie sur cette première page, parce qu'elle traite du commencement du monde que fit celui qui est commencement, et durera sans fin.

Et en Jésus-Christ, son Fils, Notre-Seigneur.

En la seconde page du *Credo* cy après, sont les prophéties de l'avénement du Fils de Dieu; c'est à savoir que trois anges vinrent loger chez Abraham : au milieu d'eux, Abraham connut par la volonté de Dieu, le Fils de Dieu; et comme il sut que c'étoit lui qui devoit racheter des peines de l'enfer, il l'adora.

Moïse le vit et le connut aussi au buisson qui sembloit

Digitized by Google

ardent, et qui n'*ardoit* pas; et en cela fut signifiée la virginité du corps de la benoite Vierge Marie, là où il descendit pour nous sauver : et ces deux sont les prophéties de l'œuvre et de la toison, aussi là où la rosée du ciel descendoit, de merveilleuse manière, par la volonté de Dieu.

Qui est conçu du Saint-Esprit.

La prophétie de la parole est d'Isaïe le prophète que vous voyez peint cy-après, et qui prophétisa que la Vierge concevroit.

Né de la Vierge Marie.

La prophétie de Daniel le prophète sur la nativité, qui est peinte cy dessus, dit aux Juifs que quand le Saint des Saints viendroit, leur onction *faudroit;* et ce fut vérité, car quand Dieu vint en terre, ils n'avoient ni roi, ni évêques enoints, et n'avoient pour roi que l'empereur de Rome, qui étoit païen et non pas de leur loi ni de leur croyance; ils n'avoient nul évêque enoint, ct ceux qui vouloient posséder les évêchés, les achetoient par année.

Qui souffrit sous Ponce Pilate.

Et que souffrit-il, le beau sire! il souffrit d'être vendu, battu, frappé de verges; on lui fit porter sa croix; et de

Digitized by Google

combien de viletés et de vilenies on l'accabla avant qu'il fût crucifié ! Toutes il les endura débonnairement pour l'amour de nous et pour nous délivrer des mains de l'ennemi.

La prophétie de l'œuvre de ce fait fut de Joseph, fils de Jacob. Vous orrez cy après comment Judas, son frère, le vendit pour trente pièces d'argent, autant qu'en reçut Judas le traître, pour vendre Jésus-Christ.

Par beaucoup de choses, Joseph signifie Jésus-Christ; exactement la robe de Joseph signifie la chair de Jésus-Christ. Son père, qui le chérissoit, lui avoit fait cette robe d'une seule pièce, comme on fait les gants de laine. Par cette robe est signifiée la chair de Jésus-Christ qui vint seulement de la Vierge, mais nos chairs sont d'homme et de femme, c'est-à-dire de deux pièces.

Les frères de Joseph, quand ils l'eurent vendu, découpèrent sa robe, l'ensanglantèrent, la portèrent à leur père, et lui firent entendre que de cruelles bêtes l'avoient dévoré.

La robe de Joseph est la benoite chair de Jésus-Christ qui fut découpée, quand on le battit, sur la demande des félons Juifs qui devoient être ses frères, et ces très-cruelles bêtes dévorèrent Jésus-Christ; ce fut par la jalousie que les félons concevoient de lui. Ainsi vous pouvez voir que l'histoire de Joseph, qui est ici peinte, est la prophétie de l'œuvre.

La prophétie de la parole est ce que dit le roi David, et qui est peint cy après : « Les félons forgeront sur mon dos, et me démontreront leur félonie. »

Digitized by Google

Et fut crucifié et mort.

La prophétie de l'œuvre relativement à la croix est d'Isaac, que vous voyez peint cy après, et qui fut obéissant à son père jusqu'à la mort. A la mort fut livré Notre-Seigneur Jésus-Christ par les félons Juifs, et à une aussi honteuse mort que celle de la croix, où ils pendoient alors les larrons. Aussi comme on met à présent les larrons aux fourches, ils le firent pendre sur la croix entre deux larrons, pour faire entendre au peuple que, par son méfait, Jésus-Christ avoit mérité la mort.

Jérémie dit : « O vous qui passez par la voie! regardez s'i est douleur qui se compare à la mienne! » On ne compare donc nulle douleur à celle de Jésus-Christ, et ce fut lui qui eut le plus à souffrir dans ce monde, et ce qui accroissoit sa douleur, c'est qu'il étoit tout-puissant et pouvoit la diminuer; et pourtant il la supportoit patiemment.

La prophétie de l'œuvre fut signifiée en Égypte par le sang de l'agneau; on en marquoit les entrées des maisons et le front des gens avec une lettre que les Juifs appellent *thau*, qui ressemble à la croix; et les Juifs faisoient cela parce que les Anges du Seigneur tuoient les aînés des maisons de ceux qui n'étoient pas marqués de ce seing. Cela signifie que tous ceux qui ne sont pas signés du signe de la

Digitized by Google

croix et du sang de Jésus-Christ seront damnés. Telle est la prophétie de l'œuvre.

La prophétie de la parole est que Dieu dit, au Psautier, que le Fils de Dieu seroit semblant à un oiseau que l'on appelle pélican, qui se tue, et perce ses côtes pour ranimer ses poussins.

La reine de Saba vint voir le roi Salomon, et connut le fût de la croix qui étoit en Jérusalem, et le dit à Salomon en prophétisant; et cependant la reine n'étoit pas du peuple d'Israël qui croyoit en Notre-Seigneur.

Caïphe, qui étoit alors souverain *évêque*, quand Dieu fut crucifié, prophétisa qu'il convenoit qu'un homme mourût pour sauver le peuple; et cependant Caïphe étoit un des souverains ennemis de Jésus-Christ, et Jésus-Christ lui fit dire la vérité.

Habacuc le prophète qui est peint cy après, prophétisa mille ans auparavant, et dit aussi, comme s'il eût vu Jésus-Christ mourir et crier en la croix : « Sire, fait-il, j'entendis « ta voix, et je m'épouvantai, et je m'*ébahis.* » Ceux qui ont entendement s'en doivent épouvanter et *ébahir*, quand les créatures qui n'ont point entendement en furent *ébahies.* Car le soleil en perdit sa clarté, et l'on ne vit goutte précisément à l'heure de None, par tout le monde : la courtine du Temple se déchira, les roches des montagnes se fendirent, la terre s'entr'ouvrit, et jeta dehors les morts qui furent vus en Jérusalem.

Digitized by Google

Alors il y avoit en Jérusalem un riche homme qui avoit cent chevaliers sous ses ordres; il étoit appelé centurion. Il prophétisa quand il vit ces merveilles, et dit : « Vraiment celui-là étoit le vrai Fils de Dieu. »

Et fut enseveli.

La prophétie de l'œuvre de ce qu'il fut mis au sépulcre est de Jonas que vous voyez ici peint, et qui fut mis au ventre de la baleine. Car autant de temps que Jonas fut au ventre de la baleine, autant de temps le Fils de Dieu fut au sépulcre.

La prophétie de la parole, Dieu la dit lui-même aux Juifs qui le requéroient de leur faire quelque signe. Et il leur dit qu'il ne leur feroit aucun signe que de Jonas le prophète, et, leur dit-il, autant de temps que Jonas fut au ventre de la baleine, autant de temps lui, Jésus, seroit au sépulcre; et entendez sûrement que ce ne fut pas la divinité qui mourut en la croix, mais l'humanité qu'il prit en la Vierge, pour délivrer notre humanité des peines de l'enfer.

Les paroles sur l'enfer brisé, Dieu, longtemps avant qu'il vînt en terre, les dit à Job : « Job, dit Dieu, sauras-tu prendre le diable à l'hameçon, si comme je ferai? » Vous savez que quand le pêcheur veut prendre le poisson à l'hameçon, il couvre le fer des appâts; le poisson croit manger les appâts, le fer le prend. Or, voyons que pour prendre le diable aussi

Digitized by Google

comme à l'hameçon, Dieu couvrit sa divinité de notre humanité, et comme le diable *cuida* que c'étoit un homme, il pourchassa sa mort pour remplir l'enfer; et maintenant la divinité le prit (le diable), et elle descendit en enfer.

Il descendit en enfer.

La prophétie des portes d'enfer que Dieu brisa, et d'où il tira ses amis qui y étoient, vous la pouvez entendre comme prophétie de l'œuvre, par Samson le fort, qui ouvrit par force la bouche du lion, et en tira des rayons de miel. Par ces rayons qui sont choses douces et profitables, seroient signifiés les Saints et les *prodomes* que Dieu tira d'enfer, lesquels avoient mené en leur temps vies douces et profitables.

Pour ce prophétisa Osée le prophète, qui dit : « O Mort! je serai ta mort; et toi, Enfer, je mordrai en toi. » Car, ainsi que celui qui mord en la pomme, en emporte une partie et laisse l'autre, ainsi Dieu emporta d'enfer les bons et laissa les méchants.

Et au troisième jour ressuscita de mort.

Au troisième jour, vraiment, notre sire ressuscita de mort à vie, pour tenir à ses apôtres et à ses disciples sa promesse de la résurrection que nous devons croire fermement.

Digitized by Google

La prophétie par œuvre de la résurrection de Notre-Seigneur, vous la pouvez voir par le lion qui ressuscite son lioncel, au troisième jour. A sa résurrection, un *prodome* doit prendre exemple, car le troisième jour que l'on tombe en péché, on s'en doit ressusciter le plus tôt qu'on peut. Il est *moult* fou celui qui, en péché, s'endort ; et pour ce, les Saints disent que ce n'est pas merveille que *prodome* faille, mais que c'est merveille, quand il ne se relève pas bientôt de l'ordure où il *gît*. Que le péché soit ordure, ainsi le témoigne le païen qui dit que si le péché étoit aumône, il ne le feroit pas, car il est trop vile chose.

La prophétie de la parole fut révélée par David, qui, en la personne du Fils de Dieu, dit : « Ma chair refleurira par ta volonté. »

De sa résurrection je vous dirai ce que j'en ouïs à la prison, le dimanche après que nous fûmes pris, et qu'on eut mis dans un pavillon les riches hommes et les chevaliers portant bannières également.

Nous *ouïmes* un grand cri de gens ; nous demandâmes ce que c'étoit, et on nous dit que c'étoient nos gens que l'on mettoit en un grand parc clos de murs de terre. Ceux qui ne vouloient pas renier, on les *ocioit;* ceux qui renioient, on les laissoit dans cette grande peur de mort où nous étions. Alors vinrent à nous jusques à treize ou quatorze du conseil du soudan, très-richement *appareillés* de draps d'or et de soie, et ils nous firent demander, de par le soudan,

Digitized by Google

par un frère de l'hôpital qui savoit le *sarazinois*, si nous voulions être délivrés, et nous dîmes que *oyl* (oui), et cela pouvoient-ils bien savoir; et ils nous demandèrent si nous donnerions quelques-uns des châteaux du Temple ou de l'Hôpital pour notre délivrance, et le bon comte Pierre de Bretagne leur répondit que cela ne pouvoit pas être, parce qu'on faisoit jurer sur les Saints, par les châtelains, quand on les mettoit dans les châteaux, qu'ils ne les rendroient pas pour délivrance de corps d'hommes. Ils nous demandèrent après si nous leur donnerions pour notre délivrance aucun des châteaux que les barons tenoient au royaume de Jérusalem; et le comte de Bretagne dit que *nenni*, parce que les châteaux n'étoient pas du fief du roi de France. Quand ils ouïrent cela, ils nous dirent que puisque nous ne voulions faire ni l'un ni l'autre, ils s'en iroient, et nous amèneroient ceux qui *joueroient à nous des épées;* et le comte de Bretagne leur dit que facile chose étoit de occire celui qu'on tient en sa prison.

Quand ils s'en furent allés, une grande foison de jeunes gens sarrasins entrèrent au clos où on nous tenoit pris.

Ils avoient les épées à la main. Je *cuidai* vraiment qu'ils venoient nous *occire,* mais ils n'en faisoient rien; au contraire, Dieu nous envoya entre eux notre confort; car ils amenèrent un petit homme aussi vieil par semblant, comme homme puisse l'être, et le tenoient par semblant, ces jeunes gens, pour fou; et ils dirent au comte de Bretagne qu'il le

Digitized by Google

fit entendre, parce que c'étoit un des plus *prodomes* de leur loi. Alors le vieux petit homme s'appuya sur sa béquille (il avoit la barbe et les tresses chenues), et il dit au comte qu'il avoit entendu que les chrétiens croyoient en un Dieu qui avoit été pris pour eux, battu pour eux, mort pour eux, et au troisième jour étoit ressuscité : et tout cela le comte le lui octroya. Et alors redit le vieux homme : « Que donc vous ne devez pas vous plaindre si vous avez été pris pour lui, battus pour lui, navrés pour lui, car ainsi il avoit été pour vous : vous n'avez pas encore souffert la mort pour lui comme il l'a fait pour vous. » Et après, il nous dit « que si notre Dieu avoit eu pouvoir de se ressusciter, et dont il auroit bien pouvoir de nous délivrer quand il lui plairoit. » Et vraiment je crois encore que Dieu nous l'envoya, car peu de temps après qu'il s'en fut allé, le conseil du soudan revint, et nous dit que nous envoyassions quatre de nous parler au roi, lequel, par la grâce que Dieu lui avoit donnée, avoit su pourchasser notre délivrance à tous ; et sachez que c'étoit vrai ; car aussi sagement le roi l'avoit pourchassée par la grâce de Dieu, que s'il avoit eu avec lui tout le conseil de la chrétienté.

Il monta aux cieux.

La prophétie de l'œuvre est le ravissement d'Élie que vous voyez cy dessus, et qui monta aux cieux par la volonté de Notre-Seigneur, et demeurera jusqu'à la venue de

Digitized by Google

l'antechrist, et alors notre sire l'enverra pour conforter le peuple, pour qu'ils ne croient ni en l'antechrist, ni en ses œuvres.

La prophétie de la parole est ce que Dieu même dit à ses apôtres, quand il leur dit : « Je monterai vers mon Père et le vôtre et celui des anges ; » qui dessus sont peints ; et il leur dit aussi quand il montoit, qu'il reviendroit au jour du jugement.

La prophétie de l'œuvre de cette journée, que notre humanité fut assise à la dextre de Dieu le Père, fut la robe de Joseph que vous voyez cy peinte. La robe de Joseph présentée à Jacob, son père, depecée et ensanglantée ; et aussi fut la chair de Jésus-Christ à Dieu le Père ; et que fit Jacob, il déchira sa robe ! et en icelle mémoire, nous pouvons dire que Dieu le Père se déchira la sienne. Par la robe de Notre-Seigneur, nous pouvons entendre la loi des Juifs ; car aussi comme la robe de Jacob était plus près de lui que nul de ses autres vêtements, ainsi la loi des Juifs étoit alors plus près de Notre-Seigneur que nulle des autres lois qui existoient alors. Et après que les Juifs eurent crucifié son Fils, il les déchira de lui. En la manière que les hommes bien courroucés déchirent leur robe à deux mains, et en jettent une pièce çà et l'autre là ; par *mautalent*, notre sire déchira les Juifs *d'entour de lui*, il en a jeté les pièces de par le monde, une partie çà et l'autre là ; pour moult d'autres péchés qui furent en la vieille loi, les

Digitized by Google

Juifs furent mis en captivité, et alors notre sire donnait terme de leur délivrance de cent au-delà. Or, il y a de ça mille deux cent *quatre-vingt-sept* ans (or a jà mil CC^{XX}_{IIII} et sept) qu'ils sont en captivité en diverses régions, sans nul terme certain de leur délivrance, et comme il n'y a de leur délivrance ni terme, ni mesure, par cela il appert bien qu'ils ont péché outre mesure.

Et sied à la droite du Père tout-puissant.

La prophétie de la parole que dit David : « Mon sire dit à mon seigneur : Sieds à ma droite jusqu'à ce que je mette tes ennemis sous ton pied. »

Or, nous voyons que si nous connaissions bien comment nous sommes dessous le pied de Jésus-Christ, et quel est le grand pouvoir qu'il a sur nous, nous ne ferions jamais mal ; mais les affaires de ce monde ne nous le laissent pas si bien connaître comme besoin seroit à nous. Au jour où il viendra du ciel pour juger les vivants et les morts, alors nous connoîtrons sa grande puissance clairement et apertement, car il n'y aura ni Saint ni Sainte qui ne tremble à sa venue.

Job avoit bien au cœur cette venue et cette journée, car bien qu'il fût le plus grand ami que Dieu eût de son temps sur la terre, cependant il redoutoit tant cette journée, qu'il

dit à Dieu : « Sire, où me cacherai-je au jour du jugement, que je ne voie luire ta face ? »

Et viendra au jour du jugement juger les morts et les vivants.

La prophétie de l'œuvre est le jugement que vous voyez cy après peint, que Salomon fit des deux femmes qui vous signifient la vieille loi et la nouvelle. Un droit jugement est noble chose, et honorable et profitable ; car Salomon dit que justice et droit jugement plaisent plus à Notre-Seigneur qu'une offrande ou autre don : et pour cela je vous en toucherai *un petit*, pour enseigner ceux à qui justice appartient, et nous disons que l'épée qui tranche de deux parts signifie la droite justice. Ce que l'épée tranche aussi bien devers celui qui la tient comme devers les autres, nous donne à entendre que nous devons faire droite justice, aussi bien de nous comme d'autrui, et aussi de nos amis comme de nos ennemis ; et sachez, princes, que si ainsi vous faites, vous serez aimés et redoutés du peuple, comme la Bible dit que Salomon fut loué et redouté du peuple, à cause du droit jugement qu'il fit aux deux femmes.

Je crois au Saint-Esprit, et aussi crois en sainte Église.

Au Saint-Esprit nous devons croire, car par lui nous

Digitized by Google

viennent tous les biens, c'est-à-dire la grâce du Tout-Puissant.

La prophétie de l'œuvre sur le jour de Pentecôte est d'Élie le prophète, à qui Dieu envoya le feu du ciel qui se répandoit sur les sacrifices; ce fut *signifiance* que Dieu enverroit le Saint-Esprit à ses apôtres, en semblant de feu, le jour de la Pentecôte.

La prophétie de la parole est de Joël, qui dit comme celui qui parloit pour Dieu le Père, et dit : « Je répandrai mon esprit sur mes serviteurs. »

Et au pardon des péchés qui nous est fait par les sacrements de sainte Église.

Nous devons croire la sainte Église de Rome; nous devons croire aux commandements que les apôtres et les prélats de sainte Église nous adressent, et accomplir les pénitences qu'ils nous enjoignent.

Nous devons croire aux communs sacrements de sainte Église qui, cy après, sont peints; c'est à savoir au baptême, au sacrement de l'autel, au mariage, au pardon des péchés, et aux autres saints sacrements que sainte Église nous commande de croire; et aussi comme je vous ai dit devant, si fermement nous y devons croire que rien de terrestre ni d'avantageux ne puisse nous en dégager, ni abondance, ni pestilence.

Digitized by Google

Notre sire nous a donné les sacrements dessus dits, par lesquels nous serons rois couronnés au royaume du ciel, ce qui jamais ne nous *faudra;* et de cela, David dit et prophétisa comme s'il eût été de la loi chrétienne, et il dit : « Dieu, sire, que te rendrai-je pour tous les biens que tu m'as faits ? »

La prophétie de l'œuvre sur les nouvelles grâces est de Jacob, à qui on amena ses deux fils, pour qu'il leur donnât sa bénédiction. On plaça l'aîné devers la main droite de Jacob, et le puîné devers la gauche : le prodome croisa ses bras, et mit sa main droite sur le puîné, et la gauche sur l'aîné, et ce fut signifiance et prophétie que Dieu ôteroit sa bénédiction de la loi des Juifs qui fut faite avant la nôtre et mettroit sa bénédiction sur notre loi chrétienne ; et cela appert tout clair, car ils n'ont ni rois ni évêques enoints, et nous les avons.

Et aussi je crois la résurrection de la chair.

En la résurrection de la chair nous devons croire fermement, car tous ceux-là qui n'y croient sont *fors* (hors) de la foi. Si les morts ne ressuscitoient, Dieu ne seroit pas en cet endroit *droicturier.* Et cela vous le pouvez voir tout clair par les saints et les saintes qui furent, dont les corps souffrirent tant de tourments pour l'amour de Notre-Seigneur, que si Dieu ne rendoit le *guerredon* aux corps qui ont souf-

Digitized by Google

fert ces tourments, ces corps auront fait *mauvais service*. Actuellement revoyons d'autre part le contraire ; c'est-à-dire du corps des pécheurs que Dieu a soufferts tout *à leur aise* en ce monde. Que de prospérités Dieu leur avoit prêtées ! et ils ont *guerroyé* contre Nôtre-Seigneur. Là, la balance de Notre-Seigneur ne seroit pas droite, si les corps de ces pécheurs ne ressuscitoient pas pour attendre le jugement, et la justice que Dieu leur a *appareillée* en enfer ; mais comme il le témoigne de sa bouche, Dieu punira leurs méchancetés sur leurs âmes et sur leurs corps dans l'autre siècle, parce que Dieu ne fit aucune vengeance d'eux en ce siècle. C'est donc un bonheur que la résurrection des morts qui mourront dans les œuvres de Dieu, comme dit saint Jean en l'Apocalypse, car leurs joies et leurs *bienheuretés* leur doubleront en corps et en âmes, et aux mauvais, dessus dits, redoubleront les peines et les *malheuretés* en corps et en âmes.

Et à ceux-ci prophétise Sophonias que vous voyez peint cy après : il dit que cette journée sera pour eux dure et de misère et de pleurs, et encore de captivité à ceux qui iront en enfer.

Et, dit saint Augustin, que vous voyez peint cy après : « Que vaut à l'homme, s'il conquiert le monde à tort, que maintenant il lui faudra conquérir enfer et la mort qui toujours lui durera ? »

Digitized by Google

Et en la vie perdurable. Amen.

Nous devons croire fermement que les saints et les saintes qui sont trépassés, et les *prodomes* et les *prodefames* qui vivent actuellement, auront vie et joie perdurable ès cieux, là sus amont, et seront à la table de Notre-Seigneur, laquelle joie vous verrez peinte cy après *un petit*, selon que l'Apocalypse le devise.

Vous pouvez voir la prophétie de l'œuvre par les cinq sages, et les cinq folles que vous voyez cy devant peintes, qui signifient les cinq sens de l'homme. Par les cinq sens du *preudome*, nous entendons les cinq sages vierges, par lesquelles les saints et les preudomes sont signifiés, parce qu'ils gardent leurs cinq sens et leurs vies nettement; et parce qu'ils les gardent nettement en ce siècle, leur lumière n'est pas éteinte par péché; et parce qu'ils verront toujours leurs lampes allumées, ce qui nous peut faire entendre nette vie, la porte du paradis leur sera ouverte, et ils entreront aux noces du Fils de Dieu, ce qui nous est signifié par l'agneau : et alors seront les noces pleines, et seront closes les portes du paradis, où jamais nul n'entrera. Au contraire Dieu dira à tous les autres, aussi comme les époux disent aux vierges folles, parce qu'elles avoient leurs lumières éteintes, il leur dira, quand elles *hucheront* à la porte : « Je ne vous connois. » « Je ne vous connois, » fera Dieu à tous

Digitized by Google

les mauvais. Hé Dieu, comme ce mot est cruel! car ils ne trouveront hostel où ils se puissent héberger, *fors* qu'en enfer seulement : car tout est *ars* et brûlé, terre et mers, et toute autre créature terrienne, *fors* que les bons et les mauvais. Alors il n'y aura que ces deux manières de gens, les bons qui ne pourront empirer, les mauvais qui jamais n'amenderont. Dieu ne laissera que deux *ostiaux* (hôtels) : l'un sera la douloureuse porte d'enfer, dont Dieu nous garde par sa grâce, et si nous-mêmes nous nous en gardons, nous ferons sagement; l'autre, la porte du paradis; si nous travaillons à l'habiter, nous ferons plus sagement, et que Dieu nous l'octroie par la prière de sa douce mère !

Nous trouvons qu'il fut un preudome en la vieille loi qui avoit nom Jacob, à qui Dieu apparut. Du moment que Jacob le vit, il l'embrassa, et tant le tint embrassé, que Dieu lui changea son nom, et lui mit nom Israël; et la glose de Jacob vaut autant comme *combattant, lutteur*, et signifie que les prudomes, en ce siècle, doivent être combattants ou lutteurs ; tout preudome doit combattre contre l'ennemi et contre les mauvais délits de la chair. Car, *par chevalerie* doit être conquis le royaume des cieux : c'est pourquoi Job dit que la vie du preudome est *chevalerie* sur la terre. Tous preudomes doivent être lutteurs, ils doivent tenir Dieu à deux bras, sans partir de lui, jusqu'à ce qu'il leur ait donné la bénédiction, et changé leur nom, ainsi qu'il fit à Jacob, à qui il mit nom Israël, qui veut dire *celui qui voit Dieu.*

Digitized by Google

A ce mot, nous pouvons entendre que nul n'est sûr d'avoir bénédiction de Dieu, parfaitement, jusqu'en l'autre siècle, là où nous verrons Dieu face à face.

Et, pour cela, il faut que nous tenions à deux bras Dieu joint en nous, tant que nous serons en cette mortelle vie, afin que les ennemis ne puissent se mettre entre lui et nous. Les deux bras dont nous devons tenir Dieu embrassé, sont ferme foi et bonnes œuvres. L'une et les autres réunies sont nécessaires, si nous voulons retenir Dieu ; car les unes ne valent rien sans l'autre. Cela vous pouvez le voir par les diables qui croient fermement tous les articles de notre foi, et rien ne leur vaut, parce qu'ils ne font aucunes bonnes œuvres : nous pouvons voir le contraire dans les Sarrasins et dans les *Bougres* (1) qui, par le fait, accomplissent de grandes pénitences, et rien ne leur vaut, car il est écrit que ceux qui ne croiront pas, seront damnés.

Or, vous pouvez voir qu'il convient d'avoir ensemble ferme foi et bonnes œuvres; pour nous ôter de l'une ou des autres, les ennemis nous combattent tous les jours, et ils nous attaqueront encore plus qu'ils ne font maintenant, au dernier jour, c'est-à-dire au jour de la mort, dans lequel

(1) L'expression qu'emploie ici Joinville est bannie à jamais de notre langage. Par force, il a fallu la respecter dans le *fac-similé* du manuscrit. Du reste, l'auteur entend par ce mot, qui était alors en usage dans le récit de l'histoire, les *hérétiques*, dont la secte, la plus fameuse de son temps, avait pris son nom des Bulgares, chez lesquels elle était née. (*Note du trad.*)

Digitized by Google

Dieu et sa mère, et les Saints et les Saintes nous veuillent aider. Au jour dernier, le félon verra qu'il ne peut nous enlever les biens que nous aurons faits, il verra qu'il ne pourra nous faire du mal, parce que tout le pouvoir du corps nous aura failli. Alors il nous assaillira d'autre part, et se travaillera et fera son pouvoir pour nous mettre en quelque tentation contre la foi, ou en autre manière, afin de nous faire mourir en quelque mauvaise volonté dont Dieu nous garde. Et alors seront convenables les livres aux images des points de notre foi, jusqu'au moment de la mort. Et pour que l'ennemi *n'opère* aucune *avision* devant le malade, faisons lire le livre (*le romant*) qui divise et enseigne les points de notre foi, de manière que par les yeux et par les oreilles, on mette le cœur du malade si plein de la vraie connoissance, que l'ennemi, ni là, ni ailleurs, ne puisse mettre au malade rien du sien, duquel Dieu nous garde à cette journée de la mort, et ailleurs.

Je vous ai devisé au mieux que je sais, comment nous devons tenir Dieu embrassé à deux bras, c'est à savoir : en bras de ferme foi, et en bras de bonnes œuvres. Car ils sont en grand péril ceux que l'ennemi peut éloigner de lui. Dieu menace de les *férir* de son glaive, et les menace de les frapper de ses *sagettes* (flèches), dont n'ont rien à craindre les amis qui à lui sont joints, et qui le tiennent embrassé. Or, ne l'abandonnons pas, et nous ferons sagement, et joignons-nous à lui jusqu'à ce qu'il nous ait donné sa

Digitized by Google

10.

bénédiction, et qu'il nous ait changé le nom de Jacob, qui veut dire *lutteur* ou *combattant*, ou celui d'Israël qui veut dire *celui qui voit Dieu*. Lequel Dieu nous garde, et nous octroie de le voir face à face à la sauveté des âmes et des corps, et cela puisse-t-il nous octroyer à la prière de sa douce mère, de monseigneur saint Michel, de tous les Saints et de toutes les Saintes. Amen.

Digitized by Google

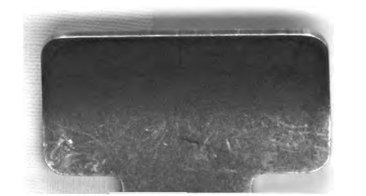
Digitized by Google

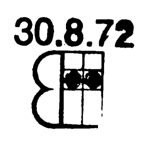
Digitized by Google

Digitized by Google

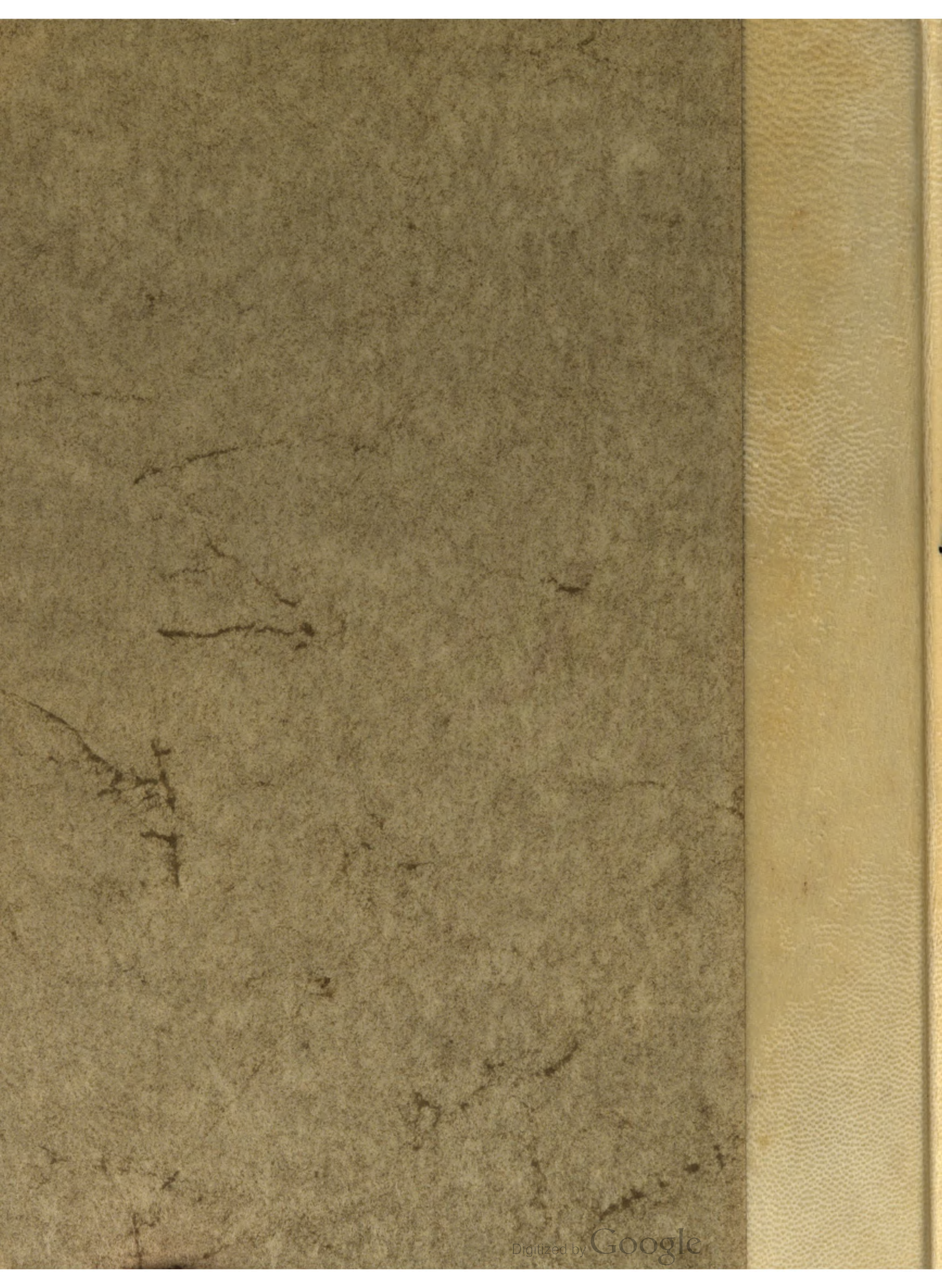
Digitized by Google







Digitized by Google



Digitized by Google